



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église  
2<sup>e</sup> étage, case postale 9514  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4B8  
418-649-6878

Canadian Environmental  
Assessment Agency

1141 Route de l'Église  
2<sup>nd</sup> floor, P.O. Box 9514  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 4B8

261

DB33

Projet de restauration du lac des  
Trois Lacs dans les MRC  
d'Arthabaska et des Sources

6211-01-003

Le 28 septembre 2005

Monsieur Jean-Marie Pellerin  
Association des Résidants des Trois-Lacs  
219, rue Saint-Louis  
Asbestos (Québec)  
J1T 3E8

**Objet : Aménagement d'une structure de contrôle du lac Trois-Lacs : Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)**

Monsieur,

Le 2 août dernier, nous avons reçu, de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) conformément à une entente de collaboration Canada Québec en matière d'évaluation environnementale, un exemplaire de l'avis de projet pour l'aménagement d'une structure de contrôle du lac Trois-Lacs. La présente fait suite à l'analyse de l'avis de projet par les autorités fédérales. Elle a pour but de vous informer que sur la base de l'information fournie dans l'avis de projet mis à jour en juin 2004, le projet de structure de contrôle du lac Trois-Lacs est assujéti à une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Suivant la réception de l'avis de projet, le bureau régional du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) a entrepris le processus de coordination fédérale conformément à l'article 4 du *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale*.

L'Agence a acheminé l'avis de projet aux autorités fédérales concernées pour qu'elles déterminent si elles détiennent une responsabilité décisionnelle à l'égard du projet qui déclencherait une évaluation environnementale. Les autorités fédérales qui ont été contactées sont Affaires indiennes et du Nord Canada, Développement économique Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada et Transports Canada.

Suite à l'examen de l'avis de projet, le MPO a déterminé que le projet est susceptible d'entraîner une détérioration, une destruction ou une perturbation de l'habitat du poisson qui pourrait vraisemblablement nécessiter une autorisation en vertu du paragraphe 35 (2) de la *Loi sur les pêches*. D'autre part, TC a déterminé que le projet était assujéti à une approbation formelle en vertu du paragraphe 5 (1) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Dans ce contexte, ces deux ministères sont des autorités responsables au sens de la LCEE. Ils doivent donc veiller à ce que soit effectuée une évaluation environnementale du projet en vertu de la

Canada



LCEE avant d'exercer leur attribution respective à l'égard du projet.

Environnement Canada, Santé Canada et Ressources naturelles Canada pourront participer à l'évaluation environnementale du projet à titre de ministères experts.

Dans les prochaines semaines, nous serons en mesure de vous préciser la portée du projet faisant l'objet de l'évaluation environnementale fédérale ainsi que les éléments qui devront être examinés dans ce cadre.

L'Agence agira à titre de coordonnateur fédéral de la présente évaluation environnementale (CFEE). Le CFEE voit à la coordination de la participation des autorités fédérales au processus d'évaluation environnementale. De plus, à ce titre, l'Agence sera l'interlocuteur principal auprès du promoteur et des ministères fédéraux concernés. Elle veillera également à faciliter les échanges d'information et la collaboration avec le MDDEP compte tenu de la nouvelle Entente de collaboration Canada Québec en matière d'évaluation environnementale.

Par ailleurs, veuillez noter qu'en vertu de l'article 55 de la LCEE, l'information que vous fournirez concernant l'évaluation environnementale de ce projet sera versée au *Registre canadien d'évaluation environnementale* (RCEE) et sera mise à la disposition du public sur demande.

Pour toute précision ou information complémentaire qui vous serait utile, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (418) 649-6878.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves Simpson  
Conseiller principal

c.c. Amélie Picard, Affaires indiennes et du Nord Canada  
Jean-Guy Cabot, Développement économique Canada  
Louis Breton, Environnement Canada  
Maryse Lemire, Pêches et Océans Canada  
Micheline Turpin, Ressources naturelles Canada  
Chantale Coté, Santé Canada  
Marie-Hélène Salvail, Transports Canada  
Mireille Paul, Direction des évaluations environnementales - MDDEP-Québec

Canada





Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Direction générale régionale  
Région du Québec

Regional Director General Office  
Québec Region

Classif. sécurité / Security

Le 30 mars 2007

Monsieur Jean-Marie Pellerin  
Association des résidents des Trois Lacs  
121, Dusseault  
Asbestos (Québec) J1T 3M7

Votre réf./Your ref.

Notre réf./Our ref.

g:\dgr\dgr\_commun\lettres\dro\refus 3 lacs.doc.doc  
DW-8101-2

**Objet: Refus d'autoriser – Les ouvrages ou entreprises proposés entraîneront des effets inacceptables sur l'habitat du poisson**

Monsieur,

Pêches et Océans Canada (MPO) a bien reçu votre soumission le 12 janvier 2007 concernant l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac Trois Lacs et des travaux connexes qui y sont associés. Veuillez noter le titre de votre soumission et le numéro de dossier que nous lui avons assigné. Il importe d'y faire référence lorsque vous nous contacterez afin d'accélérer la correspondance ou les demandes futures.

Numéro de l'habitat : **9545-35-038**

Titre de la soumission : **Construction d'un seuil de contrôle, Lac Trois Lacs, Asbestos**

Selon notre compréhension, votre soumission comporte les éléments suivants :

- Aménagement d'une structure de contrôle (seuil avec vannes verticales)
- Aménagement d'un canal d'amenée d'une longueur de 2 600 m
- Aménagement d'un canal de fuite d'une longueur de 200 m
- Enlèvement de 2 seuils existants
- Aménagement de plusieurs chemins d'accès
- Aménagement de batardeaux temporaires
- Aménagement d'une clé d'empierrement entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> lac
- Dragage des sédiments dans le troisième plan d'eau

tel qu'ils sont énoncés dans le document suivant :

- Novembre 2006. Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac des Trois Lacs. Rapport final. Consortium DDM-Pro Faune.

Canada



104 Dalhousie, Québec QC G1K 7Y7  
Tél.: (418) 648-4158 / Fax: (418) 648-4758  
Internet: [demonceauxm@dfo-mpo.gc.ca](mailto:demonceauxm@dfo-mpo.gc.ca)

Si les plans décrits ci-dessus ont été modifiés depuis que vous nous avez soumis votre proposition, vous êtes prié de nous consulter pour déterminer si l'information de cette lettre s'applique encore.

Nous avons examiné votre proposition en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches. La détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson est interdite à moins d'une autorisation du MPO. Le MPO délivre une autorisation seulement si la DDP est acceptable.

Nous avons conclu que la mise en œuvre du projet tel qu'il est proposé entraînera vraisemblablement une DDP inacceptable de l'habitat du poisson. Contrairement aux conclusions avancées par le consultant mandaté pour faire l'étude des impacts du projet, le MPO est d'avis que les travaux proposés au lac des Trois Lacs occasionneront une détérioration, destruction et perturbation importante des habitats de poisson situés dans ce plan d'eau ainsi que dans la rivière Nicolet sud-ouest. L'impact de ces travaux sur les espèces présentes est également jugé important. Les fonctions touchées ont trait à la reproduction, l'alevinage, l'alimentation, de croissance et d'abris pour toutes les espèces recensées (12), dont plusieurs sont exploitées par la pêche sportive (achigan à petite bouche, doré jaune, grand brochet, maskinongé, etc.).

De plus, comme les apports de sédiments fins et de phosphore via la rivière Nicolet sud-ouest ne seront pas diminués, nous envisageons que le phénomène de sédimentation et d'eutrophisation du lac se poursuivra et s'accroîtra à mesure que la qualité des eaux de la rivière Nicolet sud-ouest se détériore. D'autres travaux de dragage seront probablement nécessaires dans les 5 à 10 années suivant le dragage des berges du lac.

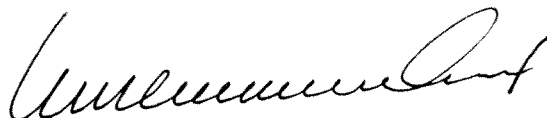
Le MPO est d'avis que la problématique de sédimentation et d'eutrophisation du lac Trois Lacs doit d'abord être corrigée par des actions concrètes dans le bassin versant de la rivière Nicolet sud-ouest. Les sources de sédiments et d'éléments nutritifs ont bien été identifiées dans des études antérieures. De ce fait, des mesures telles que la stabilisation des berges, la réalisation de marais filtrants sur les terres agricoles, le maintien de bandes riveraines, la modification de pratiques agricoles et forestières, etc., devraient être favorisées afin d'obtenir des résultats positifs permanents.

Nous ne pouvons considérer la perte du type et de la quantité d'habitats qui se trouvent sur ce site comme étant acceptable et, par conséquent, le MPO ne délivrera pas d'autorisation à cet effet. Si les travaux se réalisent comme ils ont été proposés, vous commettrez une infraction en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi sur les pêches qui se lit comme suit : « *Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson* ».

Si vous avez des questions au sujet de la présente ou si vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à communiquer directement avec monsieur Daniel Hardy au (418) 775-

0646, par télécopieur au (418) 775-0658 ou par courriel à l'adresse [HardyD@dfompo.gc.ca](mailto:HardyD@dfompo.gc.ca).

Veillez agréer, Monsieur Pellerin, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Demonceaux', written in a cursive style.

Marc Demonceaux  
Directeur général régional

## -Compte rendu de réunion

**Projet :** Construction d'un seuil de contrôle, Lac Trois-Lacs, Asbestos.

**Dossier :** 9545-35-038

**Lieu :** Asbestos, Québec.

tenue le 27/04/2007

Sefic

### **Participants :**

Jean-Marie Pellerin (directeur-Ass. TL)  
André Lafontaine (vp-Ass. TL)  
Yves Michel (Ass TL)  
Daniel Blanchet (Tourisme Bois-Francs)-Modérateur  
Richard Cooke (MDDEP)  
Roberto Toffoli (MAPAQ)  
Fabien Bolduc (Pro-Faune)  
Claude Gagné (DDM)  
L. Ouellet (MRC Artabaska)  
Daniel Hardy (MPO/DGHP)  
Serge-Eric Picard (MPO/DGHP)

La réunion a été enregistrée, avec l'accord des participants, dans le but de préparer un compte-rendu officiel de la rencontre.

Le MPO a présenté sommairement la LP, le principe d'aucune perte nette et la procédure d'évaluation de projet. De plus, le MPO a justifié la décision de refuser d'autoriser les pertes d'habitat du poisson sous la base de la justification de ce dernier. Il a été mentionné qu'une approche globale, concertée, mettant l'emphase sur la diminution des apports de sédiments fins via le bassin versant serait préférable et que l'approche proposée se veut trop interventionniste.

Le promoteur a exposé sa position concernant la réalisation du projet. Il reproche au MPO d'arriver tardivement dans le processus et de pas avoir pris la peine de justifier son refus avant d'envoyer la lettre de refus d'autorisation. Il souligne la mauvaise impression laissée par la réception de la lettre de refus. Il identifie, avec un document à l'appui, toutes les démarches réalisées par l'Association dans le bassin versant depuis les dernières années (aménagement de bassin de sédimentation, plantation d'arbres, sensibilisation, diverses études, protection des berges).

Le MPO mentionne au promoteur qu'il pourrait revoir sa position concernant le projet à condition que le promoteur le justifie dans une approche globale de bassin versant. Il mentionne également que l'étude d'impact devra inclure une meilleure description des travaux prévus (retrait des sédiments), des habitats du poisson touchés ainsi que les impacts des travaux sur ces derniers. Il mentionne au promoteur qu'il reste beaucoup de chemin à faire et que l'étude d'impact déposée comporte très peu d'information touchant l'habitat du poisson. Advenant la reprise de l'évaluation environnemental du projet, le MPO s'engage à accompagner le promoteur dans les étapes touchant ses champs de compétence. Il mentionne au promoteur qu'il communiquera avec lui dans les prochaines semaines pour lui indiquer la procédure à suivre afin de réactiver l'analyse du projet.

Les discussions ont par la suite portées sur l'implication des différents intervenants, l'importance de conserver le «momentum», de l'intégration du projet dans un contexte de bassin versant et des étapes à venir. Les participants se sont montré satisfaits de la rencontre.

Serge-Eric Picard.



ARTL Association des Résidents des Trois-Lacs

Le 15 mai 2007

Monsieur Daniel Hardy  
Pêches et Océans Canada  
Direction générale  
104 Dalhousie, Québec Qc.  
G1K 7Y7

**Objet : Aménagement d'une structure de contrôle du niveau des Trois Lac**

Monsieur,

Nous vous remettons par la présente les réponses aux questions et commentaires du MDDEP concernant l'étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du Lac des Trois Lacs.

Ce projet est d'une grande importance et nous croyons en l'expertise de tous les responsables de l'environnement, pour nous questionner sur nos actions que l'on désire positives.

Pour de plus amples explications n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
Jean-Claude Fréchette  
Président

*pour le 15/05/07*  
*JD*



Le 31 mai 2007

Votre réf. /Your ref.

Monsieur Jean-Marie Pellerin  
Association des résidants des Trois Lacs  
121 Dusseault  
Asbestos (Québec) J1T 3M7

Notre réf./Our ref.  
9545-35-038

**Objet: Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac des Trois-Lacs, Asbestos**

---

Monsieur,

La présente fait suite à la rencontre tenue le 24 avril 2007 concernant le projet cité en rubrique, laquelle découlait du refus du MPO d'examiner le projet tel que proposé. Comme mentionné lors de la rencontre, le MPO peut réviser sa position si une justification appropriée des pertes d'habitat du poisson est apportée. Cette justification devra entre autres montrer comment le projet s'insère dans une approche intégrée visant à réduire l'apport de sédiments fins dans le bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest. Toutefois, ceci n'implique aucunement que le MPO acceptera d'autoriser tous les impacts sur l'habitat du poisson, ni qu'il acceptera toutes les interventions proposées.

Pour ce faire, le promoteur devra fournir les informations demandées selon les trois étapes décrites en annexe.

Nous vous invitons dans un premier temps à répondre aux exigences de la première étape ce qui permettra au MPO de poursuivre les étapes subséquentes d'analyse du projet.

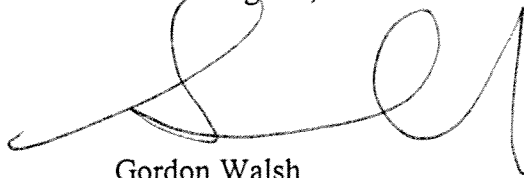
En terminant, comme mentionné lors de la rencontre susmentionnée, le MPO s'engage auprès du promoteur à l'accompagner dans le processus d'évaluation environnementale concernant les aspects touchant ses champs de compétences. Pour ce qui a trait à la troisième étape, des discussions ultérieures permettront de mieux définir les éléments à fournir pour permettre de finaliser l'analyse de votre projet.

Si vous avez des questions au sujet de la présente ou si vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à communiquer directement avec monsieur Serge-Éric Picard (418) 775-0629, par télécopieur au (418) 775-0658 ou par courriel à l'adresse [PicardS@dfo-mpo.gc.ca](mailto:PicardS@dfo-mpo.gc.ca).

.../2



Veillez agréer, Monsieur Pellerin, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gordon Walsh', written in a cursive style.

Gordon Walsh  
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson

p.j. Demande d'information additionnelle

c.c. Monsieur François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Monsieur Gilles Brunet, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et  
des Parcs  
Madame Maryse Lemire, MPO

## **Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac des Trois-Lacs, Asbestos**

### **Demande d'information additionnelle**

#### **Première étape**

De façon plus précise le promoteur devra démontrer, à la satisfaction du MPO, que toute destruction, détérioration ou perturbation de l'habitat (DDPH) du poisson, découlant des interventions au lac des Trois-Lacs, est justifiée et intégrée dans une approche globale de contrôle des apports de sédiments fins dans le bassin versant.

Pour ce faire, le promoteur devra démontrer de façon qualitative et quantitative dans quelle mesure les travaux (passés, présents et anticipés) en amont du lac réduisent de façon significative et durable les apports de sédiments fins dans le lac des Trois-Lacs, tout en montrant comment est assurée la pérennité des travaux prévus dans le plan d'eau.

De plus, le promoteur devra établir, en collaboration avec les différents intervenants du milieu, des objectifs de réduction des apports de sédiments fins qui permettront, dans une seconde étape, d'évaluer les variantes d'intervention, en termes de durabilité, de faisabilité technique et financière et d'impact environnemental positif ou négatif, incluant la modification de la capacité de production de l'habitat du poisson.

Le promoteur ainsi que les autres intervenants locaux devront privilégier des interventions en amont du bassin versant. Des interventions durables et de moindre impact, telles que la plantation de bandes de protection le long des cours d'eau agricoles, la stabilisation végétale des rives, la captation des sédiments dans les réseaux de drainage agricole et forestier seraient à considérer. Certaines autres interventions représentant des sources d'impacts potentiels récurrents, telles que la construction de chemins d'accès, de seuils et de bassins de captation des sédiments dans les tributaires seraient à éviter.

#### **Deuxième étape**

Le promoteur devra préciser les objectifs visés par les interventions proposées au lac des Trois-Lacs (par exemple : contrôle des apports de sédiments, de la végétation aquatique et du niveau d'eau, amélioration des conditions de navigation et de baignade, amélioration de l'habitat du poisson, amélioration de la qualité de l'eau ou autres).

Il devra également présenter les différentes options possibles (incluant la non-réalisation de l'ouvrage de contrôle et des ouvrages connexes) pour l'atteinte des divers objectifs et analyser chacune de ces options en termes de durabilité, de faisabilité technique et financière et d'impact environnemental positif ou négatif, incluant la modification de la capacité de production de l'habitat du poisson. Il faudra justifier le choix de l'option retenue.

#### **Troisième étape**

Il faudra évaluer en détail les variantes de l'option retenue selon les critères présentés à l'étape 2. Pour la variante finale, un bilan des pertes et gains d'habitat du poisson devra être produit. Le promoteur devra fournir une description des différentes composantes d'habitat du poisson touchées par les travaux.

Le promoteur devra également fournir les mesures d'atténuation qu'il entend mettre de l'avant pour réduire le plus possible les impacts des travaux sur l'habitat du poisson dans les secteurs touchés. Il devra aussi fournir les détails sur les interventions, méthodes, machineries et maté-

riaux, la chronologie des travaux, les superficies et les fonctions des habitats touchés, les plans et devis.

Finalement, le promoteur devra fournir, le cas échéant, un programme de compensation, assorti d'un programme de suivi, afin de pallier les pertes d'habitat du poisson occasionnées par les travaux. Toutes ces exigences constitueront les conditions d'une éventuelle autorisation émise en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

**PROJET PILOTE  
DE RESTAURATION  
DES TROIS LACS**

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	1
Historique.....	2
Plan quinquennal de restauration.....	7

### **Historique des différentes actions engagées pour protéger, assainir et restaurer le Lac des Trois Lacs**

Les résidants du lac Trois Lacs se sont éveillés tôt à la nécessité de protéger et de restaurer leur plan d'eau. L'éveil s'est fait graduellement, mais au début des années 60s, il a été constaté que dans certains secteurs les algues proliféraient en trop grande quantité, que souvent la qualité de l'eau laissait à désirer, particulièrement en juillet et que la truite, dans le ruisseau à la Truite, était en voie de disparition. Ces observations étaient véhiculées de bouches à oreilles, surtout par les nombreux pêcheurs qui s'adonnaient à leur sport favori sur ce plan d'eau. Mais dès la fin des années 60s et le début de la décennie suivante, l'accélération de ces problèmes alerta les autorités en place; il fut même constaté que la profondeur du lac diminuait.

En 1973, le Ministère des Richesses Naturelles produisait une étude élaborée intitulée : « Étude Limnologique : Les Trois Lacs, Comté de Richmond ». Cette étude ne laissa aucun doute sur l'eutrophisation avancée du lac; aussitôt, un regroupement de résidants et des municipalités environnantes fut constitué et un document de travail intitulé « La Problématique des Trois Lacs d'Asbestos » fut présenté en 1974 au Ministère des Richesses Naturelles, en insistant sur l'urgence d'agir. Le Ministère donna suite en commandant une étude exhaustive intitulée « Étude de restauration, lac des Trois Lacs », publiée en 1976. Cette étude confirma l'urgence d'agir et proposa un plan de restauration coûteux auquel les résidants et tous les paliers de gouvernements devaient participer pour en assurer le succès.

Malheureusement, ce beau projet resta lettre morte, sauf pour les résidants qui tentèrent d'agir, au début des années 80s, avec leurs moyens limités; « Le regroupement pour la protection des Trois Lacs », composé de diverses associations et de la municipalité des Trois Lacs, élaborèrent en février 1985 « Un plan triennal d'aménagement des Trois Lacs ». Le regroupement obtint du succès partiel au niveau de 4 de leurs objectifs: Stabilisation du niveau du lac, reboisement des berges, aménagement faunique du premier lac, stabilisation et régénération des berges de la rivière Nicolet Sud-ouest. Mais le mouvement était lancé : c'était le prélude à toutes les actions à venir.

En 1982, la municipalité des Trois Lacs, se donna un système d'égouts qui mit hors d'état de nuire les fosses septiques. Ce système fut rattaché à celui de la ville d'Asbestos qui mit en fonction sa station d'épuration en décembre 1988. Wotton et St-Adrien inauguraient respectivement leur station d'épuration, en 1982 et 1984. Ces interventions d'assainissement eurent un impact positif sur la qualité des eaux des Trois Lacs et de la rivière Nicolet. Malheureusement, les résidants de Tingwick et de St-Rémi Tingwick refusèrent d'adhérer à ce programme. Au cours de la décennie suivante, la municipalité

des Trois Lacs, laissée à elle-même, fut le seul intervenant qui joua un rôle positif de protection du lac Trois Lacs.

Puis, en 1996, le « Comité inter-municipal de protection des Trois Lacs » fut créé, ce qui fut le prélude à d'importantes actions de restauration qui eurent lieu dans le bassin versant, en amont du lac. Ce comité, regroupant les municipalités de Wotton, Tingwick, St-Rémi-de-Tingwick et des Trois Lacs, se transforma en 1998 en « Corporation de protection et de développement du bassin versant des Trois Lacs (Pro-verTL), dont la vocation, de par sa charte, est strictement environnementale. Un imposant programme de restauration fut mis de l'avant à compter de 1998, à la suite d'une étude, commandée à Enviro Vidéographic. Des prises de vue vidéo furent réalisées sur la rivière Nicolet Sud-Ouest, le ruisseau à la Truite et les rives des Trois Lacs, afin de bien cibler les zones d'interventions.

Voici un bref résumé des travaux qui s'en sont ensuivis de 1998 à 2003 : adoucissement des talus, enrochement, protection en pied de talus avec perré, aménagement de clé, enrochement, aménagement de seuils pour faciliter la création de frayères et la migration des poissons, ensemencement herbacé, plantation d'arbustes, aménagement de seuils, aménagements de 3 fosses de sédimentation. Tous ces travaux ont été exécutés aux sites suivants : rivière Nicolet Sud-Ouest, site Laframboise (Wotton), site St-Jean (Wotton), rivière Monfette (St-Rémi-de-Tingwick), aménagement de seuils, rivière Nicolet Sud-Ouest, site Dubé, 1, 2, et 3 (Wotton), petite rivière à la Truite, site Ménard (St-Rémi-de-Tingwick), bassin à sédiments, deuxième ruisseau (St-Rémi-de-Tingwick), bassin à sédiments, ruisseau Boutin, (St-Rémi-de-Tingwick), et sur les berges du lac. (voir document en annexe)

À compter de 2003 et parallèlement à ces actions, l'Association des Résidants des Trois Lacs, de concert avec Pro-verTL, se lancèrent dans un ambitieux projet de restauration de ce plan d'eau. En s'appuyant sur les études antérieures et des études de terrain, l'Association mandata en 2004 la firme Pro Faune pour établir le profil actuel du lac Trois Lacs afin d'en dégager une stratégie de restauration : « Problématique sédimentologique et environnementale du lac Trois Lacs : étude de faisabilité », confirma la côte hypereutrophe du lac, causé principalement par l'apport exagéré de phosphore et de sédiments. La marge de manoeuvre, si l'on peut dire, qui existait pour les études de 1973 et 1976, n'existe plus, il faut agir maintenant : Selon Pro Faune, une structure de contrôle du niveau du lac et des fosses de sédimentation devront être construites rapidement pour ralentir d'abord le processus d'eutrophisation, et pour pouvoir ensuite améliorer le plan d'eau. Un plan quinquennal de restauration en fut dégagé par l'Association.

En janvier 2005, COPERNIC, de concert avec l'Association des Résidants des Trois Lacs et Pro-verTL, convoquent une rencontre d'information pour déposer l'étude Pro Faune et présenter le projet de restauration des Trois Lacs aux représentants de l'Estrie et du Centre du Québec du MDDEP, aux représentants du ministère de l'Agriculture, et au représentant du ministère de la Faune.

Ce processus était repris le mercredi le 11 mai 2005; l'Association rencontrait les représentants du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour leur présenter son projet de restauration et déposer l'étude Pro Faune. L'objectif premier de la rencontre était d'obtenir l'appui du Ministère pour ce projet et qu'il consente aux résidents des Trois Lacs un prêt sans intérêt, qu'ils rembourseraient sur une période de 25 ans.

La firme S.M. International, ayant obtenu le 9 mai le contrat pour l'étude de faisabilité technique « Aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac Trois Lacs, déposait son étude le 5 octobre 2005 et concluait à la **faisabilité d'une structure de contrôle à l'exutoir des Trois Lacs**. Finalement, après tant d'années d'efforts constants, le 16 janvier 2006, l'Association des Résidents des Trois Lacs, votait à l'unanimité la résolution de lancer un appel d'offres pour réaliser l'étude d'impact sur l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau des Trois Lacs. Cette importante étude sera donc déposée auprès du MDDEP à la mi-septembre.

Autres actions réalisées en 2005 :

- Février : acceptation par les municipalités de Tingwick et St-Rémi-de-Tingwick d'un règlement uniformisé concernant l'entretien obligatoire de fosses septiques pour tous les résidents permanents et saisonniers.
- ????: Appel d'offres de services pour étudier la restauration et l'aménagement de la petite rivière à la Truite.
- Juin : acceptation, par les quatre municipalités en périphérie des Trois Lacs de règlements uniformisés concernant l'environnement, dont l'implantation de bandes riveraines pour l'année 2006.
- ????: adjudication de l'étude à ??????
- Octobre : acceptation du projet de transformer le 1<sup>er</sup> lac en sanctuaire pour la faune et la flore.
- Décembre : Dépôt de l'étude.....

Il semble évident, à la suite de cet historique, que les résidents des Trois Lacs sont sensibilisés depuis longtemps par l'importance de la restauration qui doit se faire en amont du lac dans son bassin versant; à ce titre, nous ne pouvons passer sous silence le projet que nous sommes à bâtir, de concert avec le ministère de l'agriculture et son représentant M. Roberto Tofoli. Ce projet consiste principalement à réduire l'érosion et l'apport de phosphore dans notre lac avec l'appui et le support des agriculteurs de notre bassin versant.

Les résidents du lac Trois Lacs sont donc tout à fait conscients que l'ampleur de leur projet exige des solutions audacieuses et innovatrices qui auront des répercussions



principalement sur la faune et que des mesures de compensation devront être envisagées, mais nous sommes aussi convaincus que la longue tradition de collaboration qui a été entretenue à cet égard par la municipalité des Trois Lacs, son Club de chasse et pêche Larochelle et le Ministère de l'Environnement et de la Faune est garante de notre engagement : Citons en exemple, la création de nouvelles frayères pour la restauration du doré jaune, projet qui s'est poursuivi de 1988 à 1998. C'est donc dans cette perspective de restauration que nous avons présenté notre projet au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Nous sommes donc en mesure de certifier que les mesures d'atténuation et de compensation, qui seront dictées par l'étude d'impact seront sérieusement prises en compte par l'Association des résidents des Trois Lacs et Pro-verTL.

Jean-Marie Pellerin  
Pour l'Association des Résidents des Trois Lacs

## Plan quinquennal de restauration

Montréal, lundi le 18 juin, 2007  
Monsieur Gordon Walsh  
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson  
Pêches et Océans Canada

Reçu par courriel  
le 22 juin 2007  
S. J. J. J.

Monsieur Walsh

Par la présente, nous venons faire suite à votre lettre du 31 mai 2007. D'entrée de jeu, nous devons vous faire part que votre façon de communiquer à Pêches et Océans Canada est pour le moins, étrange. Nous avons souligné cet état de chose à M. Hardy, lors de la rencontre du 24 avril; nous lui avons fait part que la lettre de M. Marc Denonceaux, qui nous est tombé dessus comme une tonne de brique, sans aucune autre forme de communication, au préalable, était une façon de faire, plutôt cavalière, selon nous.

Lors de la réunion du 24 avril, M. Hardy devenait, en quelque sorte, notre interlocuteur à Pêches et Océans Canada? Lorsque nous nous sommes quittés, il nous a dit que nous aurions de ses nouvelles assez rapidement (voir sommaire exécutif :intervention 44) : « On va revenir la dessus pour vous faire une proposition à savoir comment relancer le projet. », avant notre réunion annuelle de l'Association du 27 mai 2007, afin de pouvoir informer adéquatement nos membres. ( peut-être faisait-il allusion à la formation du comité « Pêche et Océans Canada et Ministère de l'Environnement Durable, proposé par M. Cooke, intervention 40 du sommaire exécutif, pour faire avancer les choses plus rapidement),

Depuis, aucune nouvelle de M. Hardy, jusqu'à ce que nous recevions votre lettre du 31 mai, qui sans vous offenser, est tout aussi démotivante que celle de M. Denonceau. Vos exigences, dans le contexte proposé, nous semblent impossibles à réaliser; c'est la conclusion à laquelle notre exécutif en est arrivé après une lecture minutieuse et rigoureuse de votre lettre. À vous lire, M. Walsh, c'est à croire qu'on ne vous a pas informé de la réunion du 24 avril. À tout événement, nous incluons une copie du sommaire exécutif (Ce sommaire est long parce qu'il résume un procès verbal de près de 50 pages) que nous avons fait parvenir à M. Hardy et Picard, afin de mieux vous faire comprendre notre position dans ce dossier?

Tout au long de cette rencontre du 24 avril, nous vous avons répété et répété que nous avons besoin d'une aide positive de la part de nos organismes environnementaux, tant au fédéral, qu'au provincial, est-ce qu'il faut reprendre ce discours? Que faut-il faire pour que votre organisme nous vienne en aide, nous épauler? Est-ce que Pêche et Océans Canada préconise le règlement, le statu quo, et de ce fait, ne nous aidera pas?

Regardons les étapes que vous nous proposées. Au 1<sup>er</sup> paragraphe, et je cite : « ... est justifié et intégrée dans une approche globale de contrôle **des apports de sédiments fins** (les gras sont de moi) dans le bassin versant. » On doit réaliser que l'ampleur de cette demande est gigantesque? La seule façon de contrôler **rapidement** ces sédiments était de créer un immense marais filtrant au 1<sup>er</sup> lac, cette alternative a été rejeté sur la suggestion

de M.Dumas et Mme Robert, il y a .4 ans lors d'une rencontre avec tous les intervenants gouvernementaux. : « Ne touchez pas à ça, nous ont-ils dit! »

Si nous examinons les exigences que vous posez dans les 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> paragraphe, vous nous mettez dans **une situation quasi irréalisable!** Oui, techniquement, sur papier, on peut répondre à toutes ces exigences, pourtant lorsque messieurs Hardy et Picard nous ont quitté le 24 avril, ils nous a été dit que nous ne recommencerions pas à **zéro**; notre étude d'impact, plus les réponses faites au provincial, (que vous avez en mains ), pouvaient être suffisantes pour redémarrer le projet? (Voir le sommaire exécutif, intervention 44)

En ce qui concerne les sédiments fins, sur le terrain, nous devons donc dégager des solutions qui vont nécessairement **prendre du temps**. Dans le monde scientifique on parle d'approximations successives, on a eu Galiléo, Newton, Eistein. Chez le monde ordinaire, on parle de l'approche des « petits pas » Nous avons un bassin versant de 500 kilomètres carrés qui a été détruit au cours des 100 dernières année et vous nous demandez de régler .des problèmes qui concernent la responsabilité de toutes les communautés de ce bassin versant, incluant votre organisme et Environnement Québec.

Et dans le 4<sup>ième</sup> paragraphe, vous nous demandez de privilégier **des interventions en amont du bassin versant...durables... de moindre impact, ...telles que la plantation de bandes de protection** le long des cours d'eau agricole, **la stabilisation** végétale des rives, la captations des sédiments dans **les réseaux** de drainage agricole et forestier...etc. Et bien, là on parle notre langage! C'est ce qu'on s'acharne à faire avec nos petits moyens et les différents programmes que vous nous offrez, DEPUIS PLUS DE VINGT ANS!

### **Deuxième étape**

Quant aux exigences de la 2<sup>ième</sup> étape, notre étude d'impact en tient rigoureusement compte «...**les objectifs visés** par les interventions proposés au lac des Trois Lacs... les mesures d'atténuations... programme de compensation... de suivi... **afin de palier les pertes d'habitats du poisson... Toutes ces exigences constitueront les conditions d'une éventuelle autorisation émise en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.** »

Il nous semble évident que vous ne tenez pas compte de notre étude d'impact? Selon nous, à ce niveau, notre étude d'impact et les réponses apportées par notre firme de consultants sont sans équivoque! Nous ne comprenons pas cette demande?

Nous allons tout de même préciser certains de nos objectifs :

- Restaurer le plan d'eau
- Améliorer la qualité de l'eau : Asbestos y puisse déjà son eau et d'autres municipalités ont des projets en ce sens.
- Présentement, les habitats des poissons sont intacts et n'ont subis aucune modifications! De plus, l'historique de l'expertise de notre région dans l'ensemencement de poissons et l'introduction du doré et d'autres espèces dans notre plan d'eau, ne semble pas prise en

compte? Nous voulons que petits-poissons deviennent grands et que le lac redevienne un lac de dorés et d'achigans.

Et après 40 ans d'études diverses, plusieurs évidences se sont imposées, dont des mesures que vous qualifiez de **lourdes; comment contrer 100 ans d'industrialisation lourde?** L'approche de M.Cooke à cet égard est édifiante « : ...des mesures préventives, suivies de mesures curatives par la suite : » (intervention 49 de M. Cooke)

- Il faut donc stopper, d'abord, l'eutrophisation **exponentielle**, que subit actuellement le lac, tout en travaillant sur le bassin versant : Réalisez-vous que l'équipe actuelle ne fait que ça travailler dans le bassin versant depuis 5 ans! À notre dernière assemblée annuelle, nous avons remplacé 2 directeurs des Trois Lacs par 2 du bassin versant. Nous sommes 12 directeurs et depuis les 3 dernières années, l'équipe du bassin versant est la plus grosse, soit 4 membres sur 12.

#### **Explications pour les fosses de sédimentation :**

La moyenne de la profondeur du lac n'atteint même pas 2 mètres. Si le seuil d'enrochement, que vous et Environnement Québec qualifie de naturel « **il n'a rien de naturel** »; si ce seuil était enlevé, le lac aurait une profondeur moyenne de peut-être 1 mètre et demie, et le 3<sup>ième</sup> lac deviendrait une grenouillère, comme l'est présentement le 1<sup>er</sup>, puis suivrait le 2<sup>ième</sup> : d'où les fosses de sédimentation **pour conserver notre profondeur du lac et empêcher que nos 2 fosses,**( nous en avons une dans le 2<sup>ième</sup> et une dans le 3<sup>ième</sup> d'une profondeur moyenne de 30 pieds)ne se remplissent définitivement; elles sont très efficaces et retardent ce remplissage!

#### **- Seuil de contrôle du niveau du lac :**

a) conserver notre niveau actuel du lac, pour diminuer la prolifération des herbiers.  
b) pour les plaisirs reliés à l'utilisation du plan d'eau, villégiature, tourisme etc..  
c) diminuer un tant soit peu , les possibilités d'inondation.  
c) Et surtout, pour avoir une possibilité récurrente, financièrement réalisable, dans 10 ans, 15 ans, ou 20 ans, d'enlever, mécaniquement, en hiver, selon un plan bien ciblé, d'abord les deltas des tributaires et de la rivière Nicolet sud-ouest; cette mesure, non lourde à notre avis, ne se ferait pas avant 3 ou 5 ans et elle aura peu d'impact sur les habitats du poisson. Au cours des 3 ou 5 ans suivant la construction du seuil, nous pourrions observer le phénomène de la compaction des sédiments. Si, elle se produit, nous n'aurons pas à draguer mécaniquement en hiver dans la zone 0 -1.70 mètre, qui elle est une mesure plus lourde. Peut-être, que dans 10 ans il y aura lieux d'enlever une couche de sédiment dans cette zone, mais c'est à voir. et nous pourrions le faire à un coût abordable : Présentement, les coûts de dragage hydraulique sont 12 fois plus cher que les coûts du dragage mécanique Une région comme la nôtre peut envisager des coûts de 1 million mais évidemment pas 12 millions et vous savez que nous ne pouvons pas compter sur nos gouvernements. En terme de mesures lourdes sur les habitats des poissons, il ne peut avoir plus lourd que le dragage hydraulique, tandis que le dragage mécanique, fait en hiver, a un impact limité sur le plan d'eau.

**Résumé de ce que nous avons fait à l'Association au cours des 5 dernières années:**

- Dès le départ, au cours des 2 premières années, nous avons réglé tous les problèmes concernant le plan d'eau : réglementation uniforme, fosses sceptiques, revégétalisation de la bande riveraine, plantation annuelle d'arbres, etc.

- Sur une possibilité de 600 à 700 familles de résidants, notre Association compte maintenant, près de 450 membres.

- Depuis trois ans, notre équipe du bassin versant est passée de 2 à 4 membres et le plus gros de nos actions se passent de ce côté.

- Les membres de l'Association ont accepté, à l'unanimité, un plan de taxation, qui nous permettra d'intervenir dans le bassin versant pour les années à venir. Cela démontre bien l'ampleur de notre implication dans le bassin versant.

- Ils ont également accepté, à l'unanimité, de payer, pendant 25 ans, une somme de 3 millions et demie pour la réalisation de notre projet.

- Nous avons l'appui de la MRC DES SOURCES, ainsi que la MRC du CENTRE DU QUÉBEC, de même qu'avec les 4 maires des municipalités qui composent la région des Trois Lacs

- Nous avons une entente avec Cascade pour gérer le seuil à distance, avec leur équipe Boralex.

M. Walsh, nous avons une équipe dynamique et compétente et il se dégage beaucoup d'enthousiasme (messieurs Hardy et Picard ont constaté ce fait lors de leur passage) ici à l'Association devant le défi de restaurer les Trois Lacs, mais nous réitérons que nous avons besoin de votre aide. Nous avons tous la passion de réussir et nous sommes convaincus que nous allons y arriver!

Veillez agréer, M. Walsh, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bien à vous,

Jean-Marie Pellerin

Chargé de projet pour L'Association des Résidants des Trois Lacs

N.B. : Pour votre information, j'inclus le document, Historique de nos différentes actions et le sommaire exécutif de la rencontre du 24 avri



Le 6 juillet 2007

Votre réf. / Your ref.

Monsieur Jean-Marie Pellerin  
Association des résidents des Trois Lacs  
121 Dusseault  
Asbestos (Québec) J1T 3M7

Notre réf./Our ref.  
9545-35-038

**Objet : Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac des Trois-Lacs,  
Asbestos**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre datée du 22 juin 2007. Nous avons pris connaissance de tous les documents qui y étaient annexés et sommes conscients du travail que votre association réalise pour la protection du lac des Trois-Lacs.

Votre communication n'apporte cependant aucun élément nouveau qui modifierait la position exprimée dans notre lettre du 30 mars 2007 ainsi que lors de la rencontre du 24 avril dernier à l'effet que les pertes d'habitat du poisson occasionnées par le projet tel que proposé ne sont pas acceptables.

Ceci dit, comme nous l'avons déjà exprimé, nous pensons qu'une solution réside dans une approche intégrée visant à réduire les apports de sédiments fins dans le bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest. Nous réitérons notre offre de collaboration pour entamer des discussions en ce sens. Pour ce faire, il est important de documenter la demande d'informations additionnelles que nous vous avons déjà transmise et qui est jointe de nouveau à la présente.

Une fois cette phase de documentation franchie, la prochaine étape consisterait à préciser les objectifs et réviser les différentes options d'interventions acceptables.

En plus de notre offre d'accompagnement dans le processus d'évaluation de cette proposition de projet, nous demeurons disponibles pour une rencontre technique visant à identifier les différentes options et variantes de projets de moindres impacts pour l'habitat du poisson.

Si vous avez des questions au sujet de la présente ou si vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Serge-Éric Picard (418) 775-0629, par télécopieur au (418) 775-0658 ou par courriel à l'adresse [PicardS@dfo-mpo.gc.ca](mailto:PicardS@dfo-mpo.gc.ca). Veuillez noter toutefois que monsieur Picard ne sera pas disponible pendant les deux prochaines

semaines. Si vous désirez discuter de ce dossier pendant cette période, n'hésitez surtout pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur Pellerin, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive, appearing to read "Gordon Walsh".

Gordon Walsh  
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson

p.j. Demande d'information additionnelle

c.c. Monsieur Gilles Brunet, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et  
des Parcs



## **Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac des Trois-Lacs, Asbestos**

### **Demande d'information additionnelle**

#### **Première étape**

De façon plus précise le promoteur devra démontrer, à la satisfaction du MPO, que toute destruction, détérioration ou perturbation de l'habitat (DDPH) du poisson, découlant des interventions au lac des Trois-Lacs, est justifiée et intégrée dans une approche globale de contrôle des apports de sédiments fins dans le bassin versant.

Pour ce faire, le promoteur devra démontrer de façon qualitative et quantitative dans quelle mesure les travaux (passés, présents et anticipés) en amont du lac réduisent de façon significative et durable les apports de sédiments fins dans le lac des Trois-Lacs, tout en montrant comment est assurée la pérennité des travaux prévus dans le plan d'eau.

De plus, le promoteur devra établir, en collaboration avec les différents intervenants du milieu, des objectifs de réduction des apports de sédiments fins qui permettront, dans une seconde étape, d'évaluer les variantes d'intervention, en termes de durabilité, de faisabilité technique et financière et d'impact environnemental positif ou négatif, incluant la modification de la capacité de production de l'habitat du poisson.

Le promoteur ainsi que les autres intervenants locaux devront privilégier des interventions en amont du bassin versant. Des interventions durables et de moindre impact, telles que la plantation de bandes de protection le long des cours d'eau agricoles, la stabilisation végétale des rives, la captation des sédiments dans les réseaux de drainage agricole et forestier seraient à considérer. Certaines autres interventions représentant des sources d'impacts potentiels récurrents, telles que la construction de chemins d'accès, de seuils et de bassins de captation des sédiments dans les tributaires seraient à éviter.

#### **Deuxième étape**

Le promoteur devra préciser les objectifs visés par les interventions proposées au lac des Trois-Lacs (par exemple : contrôle des apports de sédiments, de la végétation aquatique et du niveau d'eau, amélioration des conditions de navigation et de baignade, amélioration de l'habitat du poisson, amélioration de la qualité de l'eau ou autres).

Il devra également présenter les différentes options possibles (incluant la non-réalisation de l'ouvrage de contrôle et des ouvrages connexes) pour l'atteinte des divers objectifs et analyser chacune de ces options en termes de durabilité, de faisabilité technique et financière et d'impact environnemental positif ou négatif, incluant la modification de la capacité de production de l'habitat du poisson. Il faudra justifier le choix de l'option retenue.

#### **Troisième étape**

Il faudra évaluer en détail les variantes de l'option retenue selon les critères présentés à l'étape 2. Pour la variante finale, un bilan des pertes et gains d'habitat du poisson devra être produit. Le promoteur devra fournir une description des différentes composantes d'habitat du poisson touchées par les travaux.

Le promoteur devra également fournir les mesures d'atténuation qu'il entend mettre de l'avant pour réduire le plus possible les impacts des travaux sur l'habitat du poisson dans les secteurs touchés. Il devra aussi fournir les détails sur les interventions, méthodes, machineries et maté-

riaux, la chronologie des travaux, les superficies et les fonctions des habitats touchés, les plans et devis.

Finalement, le promoteur devra fournir, le cas échéant, un programme de compensation, assorti d'un programme de suivi, afin de pallier les pertes d'habitat du poisson occasionnées par les travaux. Toutes ces exigences constitueront les conditions d'une éventuelle autorisation émise en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

# CONSORTIUM DDM - PRO FAUNE

1000, rue de la Vallée  
Trois-Lacs (Québec) J0E 1A0  
Téléphone : 418-833-1111  
Courriel : info@dmq.com

---

Québec, le 16 août 2007

**Monsieur Serge-Éric Picard**  
Pêches et Océans Canada  
Institut Maurice-Lamontagne  
850 route de la Mer  
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Reçu le 20/08/07  
SE

**Objet : Projet d'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac des Trois-Lacs**  
*Informations complémentaires à l'étude d'impact (N/Réf : 05619 V/Réf : 9545-35-038)*

---

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre de monsieur Gordon Walsh en date du 6 juillet 2007. Dans les pages suivantes, vous trouverez des informations complémentaires visant à répondre à votre demande exprimée le 31 mai 2007 au responsable du projet de l'Association des résidants des Trois-Lacs, monsieur Jean-Marie Pellerin.

Une bonne partie de ces informations sont incluses dans l'Addenda à l'étude d'impact transmis en mai 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) en réponse à des questions et commentaires sur l'étude d'impact. Une copie de ce document vous a également remis.

Comme vous le savez déjà, le MDDEP a déposé une deuxième série de questions et commentaires le 26 juillet dernier. Certaines de ces questions recourent les préoccupations du MPO exposées dans votre lettre du 31 mai 2007. Nous travaillons actuellement à l'analyse des données et à la rédaction des réponses. Lorsque l'Addenda 2 à l'étude d'impact sera édité, comme demandé par l'Association, nous vous en ferons parvenir une copie.

En espérant que ces informations complémentaires vous permettront de réviser la position du MPO exprimée dans la lettre de monsieur Demonceaux datée du 30 mars 2007, n'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Veillez agréer, Monsieur Picard, l'expression de mes sentiments distingués.

Fabien Bolduc, biologiste M.Sc.  
Chargé de projet

p. j. Informations additionnelles – Projet Trois-Lacs

c. c. Messieurs Jean-Marie Pellerin et Jean-Claude Fréchette, Association des résidants des Trois-Lacs

## **Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac des Trois-Lacs, Asbestos**

### **Informations additionnelles au rapport d'étude d'impact**

#### **Première étape : Réduction des apports du bassin versant**

Depuis plus de 45 ans, les résidants du lac Trois Lacs sont sensibilisés à la détérioration du système aquatique et ont entrepris des actions visant à améliorer la qualité du plan d'eau. En effet, les résidants se sont éveillés tôt à la nécessité de protéger et restaurer leur plan d'eau. L'éveil s'est fait graduellement mais dès le début des **années '60**, il a été constaté que des plantes aquatiques proliféraient dans certains secteurs, que la qualité de l'eau se détériorait (particulièrement en juillet) et que la population de truite dans le ruisseau à la Truite était en régression. D'abord véhiculée de bouche à oreille, l'accélération de la dégradation du plan d'eau au **début de la décennie 70** alerta les autorités en place.

**En 1973**, le ministère des Richesses naturelles réalisait **une étude** élaborée sur le plan d'eau (Lamontagne et Gauthier, 1975). En analysant différents indices, Lamontagne et Gauthier (1975) ont évalué que le lac Trois-Lacs était à un stade mésotrophique avancé à partir des données de 1973, soit une cote de 7,8 sur 10. Le lac était donc déjà à un niveau de vieillissement avancé. Aussitôt un regroupement de résidants et des municipalités environnantes fut constitué et un document de travail intitulé « La problématique des Trois Lacs d'Asbestos » fut présenté au ministère des Richesses Naturelles, en insistant sur l'urgence d'agir. Le ministère donna suite en commandant **une étude exhaustive** publiée **en 1976** (Pellerin, 1976). Cette étude confirma l'urgence d'agir et proposa un plan de restauration coûteux auquel les résidants et tous les paliers de gouvernement devaient participer pour en assurer le succès. Malgré tous les efforts, ce projet ambitieux ne put être réalisé, n'obtenant pas les appuis gouvernementaux nécessaires.

**En 1981**, Alain fait une révision de ces calculs, à partir de formules élaborées par le ministère des Richesses naturelles de l'époque, et arrive à la même conclusion avec une cote de 7,7. On estimait les apports annuels en phosphore à 20 045 kg. Si le bassin versant était complètement boisé, sans présence humaine ni d'élevage, les apports seraient de moins de 3 000 kg de phosphore par an. L'état du lac continue, au début des années 80, de se dégrader rapidement.

**Plusieurs actions** ont été entreprises sur les berges du lac durant la **décennie 80** pour améliorer la qualité du milieu. Les municipalités de Trois Lacs, Wotton et Saint-Adrien se dotèrent de systèmes d'égouts en 1982, 1982 et 1984 respectivement. Ces interventions d'assainissement eurent un impact positif sur la qualité des eaux des Trois Lacs et de la rivière Nicolet Sud-Ouest. En parallèle, le *Regroupement pour la protection des Trois Lacs*, un organisme regroupant diverses associations et la municipalité des Trois Lacs, réalisa des travaux de stabilisation du niveau du lac, de reboisement des rives du lac et de stabilisation des rives des berges de la rivière Nicolet Sud-Ouest.

**En 1996**, le *Comité inter-municipal de protection des Trois Lacs* fut créé. Ce comité regroupant les municipalités de Wotton, Trois Lac, St-Rémi-de-Tingwick et Tingwick se transforma **en 1998** en la *Corporation de protection et de développement du bassin versant des Trois Lacs (Pro-VerTL)*. Cet organisme à vocation environnementale entreprit un **imposant programme de restauration à partir de 1998**, suite à une étude de caractérisation des berges de la rivière Nicolet Sud-Ouest, du ruisseau à la Truite et du lac (Boisvenue, 1998). **De 1998 à 2003, de nombreux travaux ont été réalisés :**

- Six sites sur la rivière Nicolet Sud-Ouest ont été stabilisés, pour une longueur de 2100 m, afin de réduire les apports de sédiment vers le lac;

- Aménagement de trois bassins de sédimentation sur les tributaires du côté nord du lac (ruisseau Monfette, rivière à la Truite et le Deuxième ruisseau). Ces bassins sont vidés régulièrement depuis et ont ainsi permis de réduire de plusieurs centaines de mètres cubes les apports de sédiments vers le plan d'eau;
- Suivi annuel de la qualité de l'eau du lac de 1997 à 2003, ainsi qu'une évaluation de la distribution des herbiers aquatiques et de l'épaisseur de sédiments sur les berges (Lemmens, 2004);
- Sensibilisation des intervenants municipaux du bassin versant pour les inciter à prendre les moyens nécessaires pour prévenir l'érosion des sols vers le lac.

En parallèle et de concert avec les actions menées par Pro-VerTL dans le bassin versant, l'Association des résidents des Trois Lacs amorce un ambitieux projet de restauration du plan d'eau. Elle donna le mandat de réaliser une mise à jour de l'état du lac Trois Lacs afin de dégager une stratégie de restauration (Bolduc et Delorme, 2004). Les conclusions sont inquiétantes : le lac est maintenant classifié eutrophe (principalement par sa faible profondeur moyenne et une transparence faible) et accumule une quantité de sédiments évaluée à 49 600 m<sup>3</sup> par année. Il aurait ainsi perdu plus de 20% de son volume entre 1975 et 2004. On recommande d'implanter des fosses de sédimentation sur la rivière Nicolet Sud-Ouest pour ralentir le processus d'envasement et, dans un deuxième temps, d'envisager un abaissement du niveau d'eau pour retirer les sédiments accumulés dans la zone littorale du lac. Un plan quinquennal de restauration en fut dégagé par l'Association, incluant l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac des Trois Lacs.

Le tableau 1 résume les actions recommandées dans les différentes études menées de 1973 à 2004 pour restaurer le lac Trois Lacs ainsi que celles réalisées jusqu'à maintenant. L'étude d'impact déposée au MDDEP en **novembre 2006** s'intègre au cœur du programme de restauration du lac.

Des actions préventives et palliatives sont ou seront également menées dans le bassin versant pour réduire les apports de sédiments vers le plan d'eau :

- Étude sur le ruisseau à la Truite pour cibler les interventions à réaliser pour corriger les sources d'érosion (responsable : ProVerTL, 2005);
- Entente avec le syndicat de base du secteur de Wotton pour que des études soient entreprises afin de suggérer des moyens aux producteurs pour améliorer la qualité de l'eau et la protection de l'environnement (responsable : UPA de Wotton et MAPAQ-Estrie, 2006);
- En collaboration avec le MAPAQ-Estrie, la MRC des Sources, l'UPA de Wotton et le *Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL)*, amorce d'un projet d'amélioration de la qualité de l'eau du bassin de la rivière Nicolet Sud-Ouest. Un diagnostic environnemental des sous-bassins des ruisseaux l'Aunière et Dion a été réalisé en 2006. Un autre projet sera réalisé en 2007 sur le bassin du ruisseau Soucy (responsable : Association des résidents des Trois-Lacs et RAPPEL);
- Visite de plusieurs producteurs agricoles de la MRC des Sources dans le but de les aider à valoriser leurs bandes riveraines par la plantation d'arbres. Suite à cette rencontre, une quinzaine de plans d'aménagement ont été produits en 2006 pour la réalisation de bandes riveraines et de stabilisation de berges (responsables : MRC Les Sources et MAPAQ);
- 4 500 arbres seront plantés pour implanter des haies brise-vent et stabiliser 830 mètres de berge de la rivière Nicolet Sud-Ouest (responsable : Natur'eau-Lac et MAPAQ, 2007);

- À la demande de la municipalité de Wotton et de la MRC Les Sources, les 30 résidences du Domaine du Condor seront munies d'installations septiques individuelles conformes à la réglementation environnementale en 2007;
- Dans le cadre d'un projet étudiant, l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec le MAPAQ, a accepté de cartographier toutes les zones à risque d'érosion demandant une intervention rapide du bassin versant. Cet outil permettra de cibler les actions futures.

L'Association des riverains des Trois Lacs finance, en tout ou en partie, ces projets de restauration dans le bassin versant. Les fonds proviennent d'un programme de taxation volontaire voté par l'assemblée générale des membres de l'Association, touchant tous les résidents du secteur (géré par la MRC Les Sources), de contributions du milieu (municipalités, entreprises) et d'activités de financement. De nombreuses demandes d'aide financière à plusieurs programmes (Programme de couverture végétale du Canada, ÉcoAction, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet 2), Prime-Vert, Pacte rural, etc.) sont adressées annuellement afin d'augmenter les sommes disponibles pour réaliser des projets. Ces programmes sont toutefois « volatiles », tout comme les montants attribués annuellement.

Toutefois, le contrôle des diverses sources d'érosion dans un bassin de plus de 500 km<sup>2</sup> demandera une concertation de tous les intervenants et des efforts sur plusieurs années, voire décennies. De plus, si les pressions pour le développement économique, agricole et forestier se maintiennent ou même s'accroissent, les variations des régimes hydriques risquent d'avoir un impact négatif sur le régime sédimentologique des cours d'eau en amont. En conséquence, l'Association des résidents des Trois-Lacs, de par sa mission et ses mandats, ne peut prendre seule une telle responsabilité. Elle travaille donc en partenariat avec plusieurs organismes environnementaux (COPERNIC, RAPPEL, Conseil régional de l'environnement, ProVerTL), gouvernementaux ou parapublics (MAPAQ, MDDEP, MRNF, MRC, CLD, municipalités, etc.) ou socio-économiques (Chambre de commerce, Fédération régionale de l'UPA et syndicats de base, Boralex, etc.) à la réalisation d'interventions de restauration et de protection dans le bassin versant. La responsabilité des projets est alors assumée par l'un ou l'autre des partenaires.

Par contre, pour éviter que le lac continue de se dégrader et n'atteigne un stade menaçant encore plus son intégrité biophysique, des actions curatives sont nécessaires à court terme. Le retrait d'une partie des sédiments accumulés sur les berges — générant ainsi une augmentation de son volume, une réduction des températures et une réduction probable des concentrations de nutriments — est une intervention audacieuse mais nécessaire dans ce cas.

**TABLEAU 1**  
**SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES ÉTUDES ANTÉRIEURES POUR RÉDUIRE LES PROCESSUS DE SÉDIMENTATION**  
**DANS LE LAC TROIS-LACS**

OBJECTIF POURSUIVI	INTERVENTIONS PROPOSÉES	AUTEURS	TRAVAUX RÉALISÉS JUSQU'À 2006
Réduction des apports de sédiments provenant des tributaires	Aménagement de bassins de sédimentation	Lamontagne et Gauthier, 1975; Hébert, 1998; Chum, 1998, Bolduc et Delorme, 2004	Petite rivière Monfette (1999 et 2001), Rivière à la Truite (2000), Deuxième ruisseau (2001); Rivière Nicolet Sud-Ouest (3 bassins) (2006)
	Detournement de la rivière Nicolet vers le premier lac	Lamontagne et Gauthier, 1975; Hébert, 1998	
	Stabilisation des sections de rives érodées (adoucissement des pentes, reboisement et/ou empierrement)	Lamontagne et Gauthier, 1975; Pellerin, 1976; Boisvenue, 1998; Chum, 1998, Hébert, 1998; Bergeron, 2002	Six sites sur la rivière Nicolet Sud-Ouest ont été stabilisés, pour une longueur de 2100 m (1998 à 2001). Restauration de 830 m de berge érodée de la rivière Nicolet Sud-Ouest (2007)
	Amélioration des pratiques agricoles	Lamontagne et Gauthier, 1975; Pellerin, 1976; Bergeron, 2002	Modification de la réglementation par le MAPAQ
Réduction de l'envasement du littoral	Dragage des sédiments (suction ou mécanique)	Lamontagne et Gauthier, 1975, Pellerin, 1976, Bolduc et Delorme, 2004	
	Renaturalisation des rives du lac	Boisvenue, 1998; Hébert, 1998; Bergeron, 2002 Lemmens, 2004	En partie Activités de sensibilisation des riverains Plantation de plusieurs centaines d'arbres et arbustes Réglementation municipale visant à protéger une bande riveraine de 5 mètres sur les berges du lac
	Aménagement d'un barrage pour régulariser les niveaux d'eau	Lamontagne et Gauthier, 1975 Pellerin, 1976, Bolduc et Delorme, 2004	Étude d'impact déposée au MDDEP en décembre 2006
	Contrôle des plantes aquatiques (faucardage, recouvrement du fond)	Lamontagne et Gauthier, 1975, Pellerin, 1976 Bergeron, 2002	Recouvrement du fond au niveau de la plage publique seulement
Enlèvement des accumulations de sédiments à l'embouchure des tributaires	Dragage	Pellerin, 1976; Hébert, 1998, Bolduc et Delorme, 2004	

## Deuxième étape : Objectifs des travaux et évaluation de variantes

Comme mentionné dans le rapport principal de l'étude d'impact, le projet vise à retrouver les usages récréatifs du plan d'eau (baignade, activités nautiques, pêche sportive), tout en préservant la qualité de l'eau pour la Ville d'Asbestos. La dégradation rapide du milieu observée depuis une trentaine d'années menaçant l'intégrité écologique du plan d'eau, on souhaite améliorer les conditions aquatiques, ou du moins de stopper le processus d'eutrophisation rapide. Les objectifs du projet visent donc à :

1. réduire la prolifération des plantes aquatiques;
2. réduire la quantité de sédiments accumulés sur les berges du plan d'eau;
3. améliorer les conditions de navigation sur le lac.

Pour les atteindre, plusieurs solutions ont été envisagées, dont l'excavation « à sec » des sédiments et le dragage hydraulique des sédiments dans la zone 0-2 mètres de profondeur. Comme, malgré tous les efforts consentis et prévus pour réduire les sources de sédiments dans le bassin versant, on s'attend à devoir répéter les travaux de retrait des sédiments dans certains secteurs après quelques décennies, l'excavation « à sec » a été retenue pour des raisons économiques<sup>1</sup>. Un barrage et un canal d'amenée doivent toutefois être aménagés à l'exutoire du lac pour permettre un abaissement du niveau d'eau de l'ordre de 1,7 m. De plus, rappelons que si l'abaissement hivernal du niveau d'eau du lac permet de compacter les sédiments et de réduire la densité des herbiers aquatiques, l'excavation des sédiments ne sera pas nécessaire.

En juillet 2007, dans sa deuxième série de questions, le MDDEP a demandé d'évaluer deux autres variantes d'intervention :

1. Dragage conventionnel (benne preneuse) en hiver des sédiments sans abaissement du niveau d'eau;
2. Abaissement du niveau du lac de 1,0 m seulement au lieu de 1,7 m.

L'analyse de ces deux variantes (faisabilité technique et économique, avantages et inconvénients, atteinte des objectifs) est en cours. Par contre, à première vue, il ne semble pas évident que ces deux variantes permettront de réduire la prolifération des plantes aquatiques, du moins de façon suffisante pour améliorer les conditions de navigation sur le plan d'eau. En effet, les herbiers aquatiques sont présents sur presque tout le pourtour du lac dans la zone de 0 à 1,85 m de profondeur. L'abaissement du niveau d'eau de 1,0 m seulement ne permettrait donc pas d'éliminer le « rideau » de plantes aquatiques entourant le lac. D'autre part, le dragage conventionnel en hiver à partir de ponts de glace ne permet pas de travailler sur de grandes superficies à un coût raisonnable. De plus, comme on n'abaisse pas le niveau d'eau, on devra nécessairement procéder à des travaux de dragage pour atteindre l'objectif de réduction des herbiers.

## Troisième étape : Évaluation du bilan des gains et pertes d'habitat du poisson de la variante retenue

Lorsque tous les intervenants gouvernementaux au dossier auront convenu de la méthode à préconiser pour atteindre les objectifs énoncés, une évaluation plus précise des gains et pertes d'habitat du poisson sera effectuée et des mesures d'atténuation pour réduire les impacts seront proposées.

<sup>1</sup> En considérant un volume à excaver de 285 000 m<sup>3</sup> sur l'ensemble du pourtour du 3<sup>e</sup> lac, à un coût de 30\$/m<sup>3</sup>, le dragage hydraulique des sédiments représente une somme de 8,5 M\$. Pour le même volume de sédiment, le coût de l'excavation « à sec » (10\$/m<sup>3</sup>) est estimé à 2,8 M\$, auquel il faut ajouter le coût de construction du barrage de 3,7 M\$, soit un total de 6,5 M\$. Si une deuxième séquence de travaux est nécessaire après 15 ou 20 ans, l'économie pour la variante de l'excavation « à sec » sera encore plus grande, le barrage étant déjà en place.



## Compte rendu de réunion

**Projet :** Construction d'un seuil de contrôle, Lac Trois-Lacs, Asbestos.

**Dossier :** 9545-35-038

**Date :** 20 août 2007

**Lieu :** Asbestos, Québec.

### Participants :

Jean-Marie Pellerin (directeur-Ass. TL)

André Lafontaine (vp-Ass. TL)

Yves Michel (Ass TL)

René Nault (Groupe DDM)

Fabien Bolduc (Pro-Faune)

Léo. Ouellet (MRC Artabaska)

Préfets des deux MRC

Maire d'ASbestos

Serge-Eric Picard (MPO/DGHP)

Autres responsables de la MRC

---

La réunion s'est déroulée en deux temps. La première partie regroupait l'ensemble des intervenants (MRC, municipalité, promoteur, consultants, MDDEP, MPO). La seconde partie était plus technique. Elle regroupait le promoteur, les ministères concernés, les personnes ressources au niveau de la MRC des Sources et le consultant.

---

### Rencontre générale

- M. Fréchette fait un retour sur les dernières réunions.
- Mireille Paul (MDDEP) fait un retour sur l'évolution du dossier depuis la rencontre du 13 juillet à Québec. Selon ses dires, un avis de recevabilité serait possible d'ici la fin septembre, le projet sera ensuite déposé pour une consultation publique (45 jours). Elle laisse présager une autorisation possible tard cet automne.
- Fabien Bolduc mentionne qu'il travaille à compléter les réponses de la deuxième série de Q/C du MDDEP. Il mentionne qu'il croit être en mesure de répondre à toutes les questions d'ici la fin septembre. Il me remet une copie d'un document répondant en partie à notre lettre du 31 mai dernier.
- Je fais le point sur la position du MPO concernant le projet et sur l'évolution du dossier. Je mentionne qu'actuellement la LCÉE n'est pas encore redémarrée étant donné que la position du MPO n'a pas encore changé. Le MPO considère que le promoteur a convenablement répondu à la première étape (lecture de la lettre remise précédemment), que les réponses en regard des variantes de projets seront déterminantes pour le redémarrage de l'évaluation du projet. Toutefois, une fois la LCÉE remise en marche, il faut s'attendre à des questions d'EC concernant les travaux de dragage. Ceci doit être pris en compte dans les délais.
- Je mentionne clairement que, pour le MPO, les prochaines étapes sont :
  - Évaluation des variantes proposées (impacts, coûts, réalisation technique);
  - Sélection de la variante de moindre impact;

- Planification des travaux de dragage (priorisation des sites, localisation, estimation des superficies et des volumes, localisation des accès, etc);
  - Caractérisation des habitats du poisson touchés par les travaux de dragage;
  - Établissement d'un bilan (pertes versus gain) des habitat du poisson;
  - Présentation d'un projet de compensation et d'un plan de suivi le cas échéant;
  - Émission de l'autorisation 35(2), le cas échéant.
- La MRC des Sources fait la présentation de la Régie intermunicipale. Cette régie a été mise sur pied afin d'assurer le financement, la gestion et l'entretien des structures. La Régie a été créée le 7 août dernier. Le premier budget sera présenté le 18 septembre prochain. Seule une régie a le pouvoir de percevoir des taxes auprès des citoyens pour financer un tel projet. Le budget provisoire serait de 150 000\$/an. Le mandat de la Régie concerne la «réalisation de travaux de restauration du lac Richmond (3<sup>ième</sup> Lac) et des ouvrages connexes.
  - Plusieurs questions sont adressées au MPO concernant le déroulement des choses, les délais ainsi que pour les prochaines étapes.
- 

#### Rencontre technique.

- Le promoteur (M. Fréchette) semble maintenant bien comprendre la position du MPO.
- Encore une fois, la problématique de communication entre le promoteur et le MPO refait surface.
- Je précise qu'il est primordial d'assurer une saine communication entre nous afin d'assurer la bonne marche du projet.
- Je reviens sur l'importance de bien comprendre les étapes à venir (tel que présenté dans la rencontre générale).
- Je fais une présentation sommaire de l'option de dragage sous couvert de glace. Je mentionne que le MPO croit sincèrement en cette variante. Je mentionne qu'il est primordial de bien documenter cette dernière.
- M. Ouellet de la MRC est d'accord avec moi.
- Mireille Paul mentionne que c'est principalement le canal d'amenée qui nous (MDDEP-MPO) cause problème.
- J'ajoute que des travaux de dragage ponctuels, bien planifiés, répartis sur plusieurs années (10 ans), ciblant les secteurs problématiques en premier lieu serait une option valable dans la situation. Selon nous, il est possible d'atteindre les objectifs du promoteur tout en éliminant le seuil (et les ouvrages connexes) du projet.
- M. Fréchette me demande de le faire pour eux.
- Je lui réponds que c'est au promoteur que cet exercice incombe.
- M. Fréchette m'indique que si un simple dragage ne règle pas la problématique des algues dans le plan d'eau, le principal objectif n'est pas atteint. Il met alors en doute l'avenir du projet.

- Il est lors mentionné que même le marnage du lac ne garanti pas un impact positif sur le contrôle des algues aquatiques. En effet, le marnage aurait un impact immédiat sur les plantes aquatiques qui se reproduire de façon végétative. Toutefois, les plantes qui se reproduisent par graines colonisent rapidement ces secteurs et ces plantes (lire à graines) sont beaucoup plus résistantes à l'effet du gel. Le problème risque de demeurer le même sauf au niveau de la diversité des espèces.
- Il a été convenu que les réponses à la deuxième série de questions allaient nous être déposées d'ici le 15 septembre.
- Il a été convenu que le MPO considère que l'étape 1 (lettre du 31 mai) a été complétée à sa satisfaction. Le MPO attend que l'étape 2 soit complétée avant de redémarrer le processus LCÉE.
- Il a été convenu qu'un plan de dragage devait également être déposée et que le promoteur devrait faire un lien entre les secteurs touché et l'habitat du poisson (fonction, utilisation).
- Le promoteur a également indiqué que l'intérêt des membres de l'association commence à diminuer. Il demande à se que les choses aillent assez rapidement.

SEP



Le 27 août 2007

Votre réf. / Your ref.

Monsieur Jean-Claude Fréchette  
Association des résidants des Trois Lacs  
121 Dusseault  
Asbestos (Québec) J1T 3M7

Notre réf. / Our ref.  
9545-35-038

**Objet : Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac des Trois-Lacs, Asbestos**

---

Monsieur,

Par la présente, nous tenons à faire le point sur l'avancement de l'analyse de votre dossier ainsi que sur les étapes à venir, tel que discuté lors de la rencontre technique du 20 août dernier.

Comme mentionné lors de cette rencontre, le MPO considère que la justification de procéder à des travaux dans le lac Trois Lacs est satisfaisante. L'argumentaire fourni démontre que le projet s'insère bien dans une approche intégrée visant à réduire l'apport de sédiments fins dans le bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest. Nous concluons que la première étape, décrite dans notre correspondance du 31 mai 2007, a été complétée à notre satisfaction.

En second lieu, nous avons convenu lors de cette rencontre que l'analyse d'une variante de projet (dragage sous couvert de glace sans seuil de contrôle) méritait que l'on s'y attarde d'avantage (étape deux de notre correspondance du 31 mai 2007). Comme indiqué, l'exécution des travaux de dragage sous couvert de glace est selon nous, la variante qui pourrait permettre d'atteindre les objectifs fixés par le promoteur, tout en rencontrant nos exigences concernant la protection de l'habitat du poisson. Cette variante sera documentée dans le document de réponses à la deuxième série de questions du Ministère du développement durable et des parcs (MDDEP).

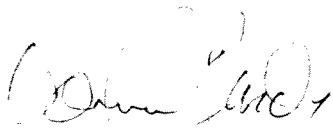
D'autre part, considérant le travail réalisé jusqu'à présent, le MPO avisera l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) qu'il est prêt à évaluer certaines variantes de projet et à autoriser les pertes d'habitat du poisson qui pourraient y être associées. Toutefois, ceci n'implique aucunement que le MPO acceptera d'autoriser tous les impacts sur l'habitat du poisson, ni qu'il acceptera toutes les interventions proposées.

Afin de poursuivre l'évaluation du projet, le promoteur devra fournir les réponses aux questions du MDEEP, ce qu'il s'est engagé à faire d'ici le 15 septembre. D'autre part, un plan de dragage devra être déposé au MPO. Ce plan devra inclure, sans s'y limiter, les secteurs à draguer, les échéanciers de dragage, les superficies et les volumes de sédiments à draguer. Ce plan de dragage nous permettra, entre autres, d'amorcer l'analyse des impacts du projet sur les habitats du poisson du lac Trois Lacs.

En terminant, le MPO tient une fois de plus à préciser qu'il s'engage auprès du promoteur à l'accompagner dans le processus d'évaluation environnementale concernant les aspects touchant ses champs de compétences.

Si vous avez des questions au sujet de la présente ou si vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à communiquer directement avec monsieur Serge-Éric Picard (418) 775-0629, par télécopieur au (418) 775-0658 ou par courriel à l'adresse [PicardS@dfp-mpo.gc.ca](mailto:PicardS@dfp-mpo.gc.ca).

Veillez agréer, Monsieur Fréchette, l'expression de mes sentiments distingués.



*For*

Gordon Walsh  
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson

c.c. Monsieur François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Monsieur Gilles Brunet, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et  
des Parcs  
Madame Maryse Lemire, MPO



Le 31 octobre 2007

Votre réf. / Your ref.

Jean-Claude Fréchette  
Association des résidents des Trois-Lacs  
219, rue Saint-Louis  
Asbestos (Québec)  
J1T 3E8

Notre réf. / Our ref.  
9545-35-038

**Objet : Changement de promoteur. Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac Trois-Lacs. Asbestos.**

---

Monsieur,

La présente est pour vous informer qu'à la suite à la création de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, le ministère des Pêches et Océans Canada doit procéder à un changement au niveau du promoteur dans le dossier cité en rubrique.

En effet, considérant que le mandat de la Régie, tel que décrit dans la résolution 2007-02-5829, est de procéder, entre autres, aux études de faisabilités et techniques, de s'assurer que les travaux soient conformes aux normes législatives et réglementaires et de procéder à l'exécution de tous les travaux requis aux fins d'aménagement, la Régie devient donc le maître d'œuvre du projet. De ce fait, les prochaines correspondances entre notre ministère et le promoteur seront envoyées à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, à l'attention du directeur général.

Toutefois, considérant tout le travail et l'énergie que l'Association a investi et continue d'investir dans le présent dossier, nous vous tiendrons informé des développements en vous envoyant une copie conforme de chacune de nos correspondances officielles.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec moi au (418) 775-0629 ou par courriel au [picards@dfo-mpo.gc.ca](mailto:picards@dfo-mpo.gc.ca)

Veillez agréer, Monsieur Fréchette, l'expression de mes sentiments distingués.



Serge-Eric Picard

Analyste, Gestion de l'habitat du poisson

- c. c. Monsieur Martin Lessard, Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.
- Monsieur Alain Bourgeois, Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Monsieur Yves Simpsons, MPO



Le 5 novembre 2007

Votre réf. / Your ref.

Régie intermunicipale de restauration et de  
préservation des Trois-Lacs  
a/s Monsieur Martin Lessard  
309, rue Chassé, bureau 100  
Asbestos (Québec) J1T 2B4

Notre réf. / Our ref.  
9545-35-038

**Objet : Bilan des pertes et des gains d'habitat du poisson. Projet d'aménagement  
d'une structure de contrôle, lac des Trois Lacs, Asbestos.**

---

Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous avons bien reçu l'addenda numéro deux produit en réponse aux questions du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Nous procédons actuellement à l'analyse de ce document.

Notre première lecture nous a permis de constater que certaines informations importantes pour notre ministère n'ont pas été intégrées à ce document. En effet, le 31 mai 2007, nous avons fait parvenir une lettre à l'Association des résidents des Trois Lacs leur indiquant les étapes et les informations à fournir pour que le MPO soit en mesure de compléter son analyse en vertu de la Loi sur les Pêches.

La grande majorité des informations des étapes 1 et 2 ont été intégrés dans les documents reçus jusqu'à présent. Toutefois, les informations touchant les impacts de l'option retenue sur l'habitat du poisson ainsi que le bilan des pertes et des gains relatifs à l'habitat du poisson (étape 3) ne nous ont pas encore été présentées. De plus, comme mentionné dans notre demande d'information additionnelle du 31 mai dernier, le promoteur devra fournir les mesures d'atténuation qu'il entend mettre de l'avant pour réduire le plus possible les impacts des travaux sur l'habitat du poisson dans les secteurs touchés. Il devra aussi fournir les détails sur les interventions, méthodes, machineries et matériaux, la chronologie des travaux, les superficies et les fonctions des habitats touchés ainsi que les plans et devis.

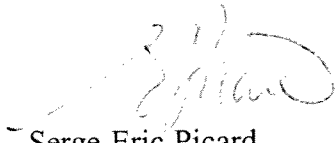


Finalement, le promoteur devra fournir, le cas échéant, un programme de compensation, assorti d'un programme de suivi, afin de pallier les pertes d'habitat du poisson occasionnées par les travaux. Toutes ces exigences constitueront les conditions d'une éventuelle autorisation émise en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

Nous joignons à la présente la demande d'information additionnelle transmise le 31 mai 2007.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec moi au (418) 775-0629 ou par courriel au [picards@dfo-mpo.gc.ca](mailto:picards@dfo-mpo.gc.ca)

Veillez agréer, Monsieur Lessard, l'expression de mes sentiments distingués.



Serge-Eric Picard

Analyste, Gestion de l'habitat du poisson

- p.j. Demande d'informations additionnelles.
- c. c. Monsieur Jean-Claude Fréchette, Association des résidents des Trois-Lacs  
Monsieur Alain Bourgeois, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Monsieur Yves Simpsons, MPO

# Projet d'aménagement d'une structure de contrôle, lac des Trois-Lacs, Asbestos

## Demande d'information additionnelle

### Première étape

De façon plus précise le promoteur devra démontrer, à la satisfaction du MPO, que toute destruction, détérioration ou perturbation de l'habitat (DDPH) du poisson, découlant des interventions au lac des Trois-Lacs, est justifiée et intégrée dans une approche globale de contrôle des apports de sédiments fins dans le bassin versant.

Pour ce faire, le promoteur devra démontrer de façon qualitative et quantitative dans quelle mesure les travaux (passés, présents et anticipés) en amont du lac réduisent de façon significative et durable les apports de sédiments fins dans le lac des Trois-Lacs, tout en montrant comment est assurée la pérennité des travaux prévus dans le plan d'eau.

De plus, le promoteur devra établir, en collaboration avec les différents intervenants du milieu, des objectifs de réduction des apports de sédiments fins qui permettront, dans une seconde étape, d'évaluer les variantes d'intervention, en termes de durabilité, de faisabilité technique et financière et d'impact environnemental positif ou négatif, incluant la modification de la capacité de production de l'habitat du poisson.

Le promoteur ainsi que les autres intervenants locaux devront privilégier des interventions en amont du bassin versant. Des interventions durables et de moindre impact, telles que la plantation de bandes de protection le long des cours d'eau agricoles, la stabilisation végétale des rives, la captation des sédiments dans les réseaux de drainage agricole et forestier seraient à considérer. Certaines autres interventions représentant des sources d'impacts potentiels récurrents, telles que la construction de chemins d'accès, de seuils et de bassins de captation des sédiments dans les tributaires seraient à éviter.

### Deuxième étape

Le promoteur devra préciser les objectifs visés par les interventions proposées au lac des Trois-Lacs (par exemple : contrôle des apports de sédiments, de la végétation aquatique et du niveau d'eau, amélioration des conditions de navigation et de baignade, amélioration de l'habitat du poisson, amélioration de la qualité de l'eau ou autres).

Il devra également présenter les différentes options possibles (incluant la non-réalisation de l'ouvrage de contrôle et des ouvrages connexes) pour l'atteinte des divers objectifs et analyser chacune de ces options en termes de durabilité, de faisabilité technique et financière et d'impact environnemental positif ou négatif, incluant la modification de la capacité de production de l'habitat du poisson. Il faudra justifier le choix de l'option retenue.

### Troisième étape

Il faudra évaluer en détail les variantes de l'option retenue selon les critères présentés à l'étape 2. Pour la variante finale, un bilan des pertes et gains d'habitat du poisson devra être produit. Le promoteur devra fournir une description des différentes composantes d'habitat du poisson touchées par les travaux.

Le promoteur devra également fournir les mesures d'atténuation qu'il entend mettre de l'avant pour réduire le plus possible les impacts des travaux sur l'habitat du poisson dans les secteurs touchés. Il devra aussi fournir les détails sur les interventions, méthodes, machineries et maté-

riaux, la chronologie des travaux, les superficies et les fonctions des habitats touchés, les plans et devis.

Finalement, le promoteur devra fournir, le cas échéant, un programme de compensation, assorti d'un programme de suivi, afin de pallier les pertes d'habitat du poisson occasionnées par les travaux. Toutes ces exigences constitueront les conditions d'une éventuelle autorisation émise en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

**Picard, Serge Eric**

**De:** Fabien Bolduc [fabien.bolduc@profaune.com]  
**Envoyé:** 16 novembre 2007 16:32  
**À:** Picard, Serge Eric  
**Cc:** Jean-Marie Pellerin (3Lacs); 'Jean-Claude Fréchette'; mlessard@mrcasbestos.com; 'RNCE'; Hardy, Daniel  
**Objet:** Projet Trois-Lacs (ref 9545-35-038)

Bonjour Serge-Éric.

J'ai reçu une copie de ta lettre du 5 novembre dernier adressée à Martin Lessard de la Régie intermunicipale de restauration des Trois-Lacs. Tu mentionnes que, pour compléter l'étape 3 de votre demande d'informations additionnelles, nous devons compléter les impacts de l'option retenue (construction d'un barrage, abaissement du niveau du lac de 1,7 m et excavation des sédiments sur le littoral, au besoin) sur l'habitat du poisson. Cette question a été traitée à la section 6.5.2 de l'étude d'impact (p. 164), ainsi qu'à la section 2.4.4 de l'Addenda (p. 37). Des précisions complémentaires touchant la faune aquatique ont également été présentées dans l'Addenda 2 en réponses aux questions 7 et 8. Plusieurs espèces de poisson sont présentes dans le lac Trois-Lacs (voir tableau 14 de l'étude d'impact) et toutes n'utilisent pas nécessairement la même niche. De plus, comme son nom l'indique, le lac Trois-Lacs est constitué de trois bassins « distincts » qui ne seront pas touchés au même niveau par le projet. Il est donc possible que les poissons se déplacent vers le 2<sup>e</sup> ou le 1<sup>er</sup> lac lorsque le niveau du 3<sup>e</sup> lac sera abaissé en hiver.

Le rapport d'étude d'impact énonce également des propositions de mesures d'atténuation pour réduire les impacts sur les populations de poisson (section 9.2.2) ainsi que programme de suivi des habitats et des populations de poisson suite à la construction et l'opération de la structure.

Pour répondre adéquatement à vos attentes, ce serait plus facile si tu pouvais le préciser :

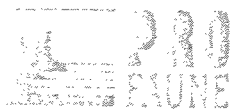
1. Quelle(s) espèce(s) sont considérés prioritaires par le MPO ou devons-nous évaluer les impacts sur chacune d'entre elles ?
2. Comment doit-on évaluer les gains et pertes dans le cas où on abaisse le lac pendant quelques années mais que le niveau d'eau normal d'opération est le même qu'aujourd'hui ?
3. Est-ce que vous considérez que le « rajeunissement » du lac (le projet vise à augmenter légèrement la profondeur moyenne et à améliorer la qualité de l'eau) est un gain ou une perte d'habitat du poisson ? Si on ne fait rien, est-ce que l'eutrophisation accélérée du plan d'eau observée actuellement est un gain ou une perte d'habitat du poisson ?
4. Au niveau des mesures de compensation et du programme de suivi, que devrions-nous ajouter ?

En ce qui concerne le dépôt des plans et devis, tu comprendras que cette étape sera réalisée seulement si le gouvernement du Québec autorise le projet suite à l'analyse du rapport d'étude d'impact et, s'il y a lieu, aux audiences publiques sur le projet. Il m'est donc impossible de vous fournir ces documents tant que la décision d'aller de l'avant ne sera pas prise et que la conception détaillée des structures et interventions ne sera pas complétée.

N'hésites pas à me contacter pour en discuter. Je m'attends toutefois à recevoir les précisions demandées par écrit.

Merci à l'avance.

Bonne fin de semaine.



**Fabien Bolduc**, biologiste M.Sc.

Profaune, coop. de travailleurs  
209, rue Frank-Carrel, bureau 217  
Québec (Québec) G1N 4L8  
Tél. : (418) 688-3898  
Télec. : (418) 681-6914  
Courriel : [fabien.bolduc@profaune.com](mailto:fabien.bolduc@profaune.com)  
*Visitez notre site au : [www.profaune.com](http://www.profaune.com)*

**ard, Serge Eric**

**De:** Picard, Serge Eric  
**Envoyé:** 18 décembre 2007 14:23  
**À:** 'Fabien Bolduc'  
**Cc:** mlessard@mrcasbestos.com; 'Jean-Claude Fréchette'  
**Objet:** RE: Projet Trois-Lacs (ref 9545-35-038)  
**Pièces jointes:** Guide pour la présentation de projets d'ouvrages de retenue Octobre 2005.pdf

Bonjour Fabien

J'ai pris soin de retourner lire attentivement l'ensemble des documents qui nous ont été présentés jusqu'ici. Bien que certains points y soient abordés, la description des impacts du projet sur l'habitat du poisson est insuffisante de même que les mesures d'atténuation proposées.

Tel que mentionné dans notre lettre datée du 5 novembre 2007, le promoteur doit nous fournir une description détaillée des impacts de l'option retenue sur l'habitat du poisson et ce pour chacune des composantes du projet (sans si limiter : canal d'amenée et de fuite, structure de contrôle, empierrement, marnage, dragage, accès) ainsi que le bilan des pertes et des gains relatifs à l'habitat du poisson. Chacun des impacts doit être détaillé en fonction des différentes composantes de l'habitat du poisson (reproduction, alimentation et croissance, abris, libre-passage, survie hivernale).

Nous nous attendons de recevoir un bilan des pertes et des gains ventilé en fonction de chacune des composantes du projet. Je te joins à la présente, le guide de présentation de projet relatif aux ouvrages de retenue élaboré par le MPO. Les informations touchant la détermination des impacts sont présentées à la section 3.3, p19. Tu y trouveras également de l'information concernant le volet compensation et suivi.

Pour répondre à tes questions :

- Quelle(s) espèce(s) sont considérés prioritaires par le MPO ou devons-nous évaluer les impacts sur chacune d'entre elles ?

Les impacts du projet doivent être traités pour chacune des espèces de poisson touchées. Toutefois, il est possible de regrouper les espèces de poissons proies en un groupe ou deux, dépendamment de leur biologie ou de leur particularité.

- Comment doit-on évaluer les gains et pertes dans le cas où on abaisse le lac pendant quelques années mais que le niveau d'eau normal d'opération est le même qu'aujourd'hui ?

Le marnage du lac doit être considéré comme une composante du projet. Le fait de faire varier le niveau de l'eau dans un lac naturel occasionnera des impacts sur les habitats du poisson (section exondée, herbiers riverains et aquatiques, faune benthique, réduction du volume, etc.). Faire le lien avec les composantes de l'habitat du poisson mentionnées ci-haut.

- Est-ce que vous considérez que le « rajeunissement » du lac (le projet vise à augmenter légèrement la profondeur moyenne et à améliorer la qualité de l'eau) est un gain ou une perte d'habitat du poisson ? Si on ne fait rien, est-ce que l'eutrophisation accélérée du plan d'eau observée actuellement est un gain ou une perte d'habitat du poisson ?

Premièrement, les travaux proposés vont modifier considérablement les caractéristiques morphologiques et hydrauliques du plan d'eau. De plus, aucun travail de ce genre n'a été réalisé au Québec, donc aucun suivi détaillé des effets à long terme de ce genre de travaux (marnage et dragage) n'est actuellement disponible.

L'incertitude reliée aux effets à moyen et long terme quant aux modifications des caractéristiques du lac est très grande.

De plus, plusieurs questions demeurent en suspens en ce qui a trait aux apports de sédiments dans le lac dans des conditions futures. Bien que des efforts sont actuellement déployés pour réduire les apports de sédiments via la rivière Nicolet SO, rien ne nous permet de conclure que les apports seront suffisamment réduits pour éviter que les conditions qui prévalent actuellement se répètent dans le futur.

Considérant cela, notre position en regard de la question est que les travaux proposés ne peuvent pas être considérés comme étant un gain d'habitat du poisson et encore moins une auto compensation des pertes. Pour ce qui est des conditions actuelles, l'étude d'impact ne traite pas des effets négatifs des conditions actuelles sur les habitats du poisson. Les données disponibles dans les trois documents fournis ne nous permettent pas non plus de conclure que l'état actuel du lac a des effets soit positifs ou négatifs sur l'habitat du poisson.

**Au niveau des mesures de compensation et du programme de suivi, que devrions-nous ajouter ?**

Concernant les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact, ces dernières sont très générales. Dans le cadre d'un projet de cette importance, il est de mise de cibler spécifiquement quelles mesures d'atténuation seront appliquées en fonction de chacune des composantes du projet. De plus, il faudra être plus précis en ce qui a trait au contrôle des apports de sédiments fins et de prévention de l'érosion des rives (principalement dans la portion de rivière où le canal d'amenée est prévu).

Pour ce qui touche la compensation, le promoteur doit présenter un projet visant à pallier aux pertes d'habitat de poisson occasionnées par le projet. Tu trouveras certaines informations utiles dans le guide de présentation des avis de projet.

En terminant, j'aurais besoin de quelques précisions concernant le projet.

- Le volume de sédiment à draguer dans le troisième lac semble avoir évolué au fil du temps. Dans l'addenda de mai 2007, on y lit que les volumes à excaver sont de l'ordre de 285 000 m<sup>3</sup> (p33) pour une superficie de 270 000 m<sup>2</sup>. L'étude d'impact traite d'une superficie de 780 000 m<sup>2</sup> (zone asséchée ?). L'addenda 2 d'octobre 2007 présente un volume à draguer d'environ 76 000 m<sup>3</sup> couvrant une superficie non définie. J'aimerais que tu me précises quels sont les volumes qui seraient dragués et quelle seront les superficies touchées (m<sup>2</sup>).
- J'aimerais que tu me précises la méthode retenue pour l'excavation des sédiments aux embouchures des tributaires des 3 lacs

En espérant répondre à tes interrogations

**Serge-Eric Picard, M.Sc**

Chef d'équipe / Int team supervisor, Travaux reliés à la navigation commerciale / Commercial navigation works  
 Direction de la gestion de l'habitat du poisson / Fish Habitat Management Branch  
 Direction régionale des océans et de l'habitat / Regional Oceans and Habitat Branch  
 (418) 775-0629 | télécopieur / facsimile (418) 775-0658  
[PicardS@dfo-mpo.gc.ca](mailto:PicardS@dfo-mpo.gc.ca)  
<http://www.dfo-mpo.gc.ca>

Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, 850, route de la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4  
 Fisheries and Oceans Canada, Maurice Lamontagne Institute, 850, route de la Mer, P.O. Box 1000, Mont-Joli (Quebec) G5H 3Z4

Gouvernement du Canada / Government of Canada

---

**De :** Fabien Bolduc [mailto:[fabien.bolduc@profaune.com](mailto:fabien.bolduc@profaune.com)]

2007-12-18

Envoyé : 16 novembre 2007 16:32

À : Lessard, Serge Eric

Cc : Jean-Marie Pellerin (3Lacs); 'Jean-Claude Fréchette'; mlessard@mrcasbestos.com; 'RNCE'; Hardy, Daniel

Objet : Projet Trois-Lacs (ref 9545-35-038)

Bonjour Serge-Éric.

J'ai reçu une copie de ta lettre du 5 novembre dernier adressée à Martin Lessard de la Régie intermunicipale de restauration des Trois-Lacs. Tu mentionnes que, pour compléter l'étape 3 de votre demande d'informations additionnelles, nous devons compléter les impacts de l'option retenue (construction d'un barrage, abaissement du niveau du lac de 1,7 m et excavation des sédiments sur le littoral, au besoin) sur l'habitat du poisson. Cette question a été traitée à la section 6.5.2 de l'étude d'impact (p. 164), ainsi qu'à la section 2.4.4 de l'Addenda (p. 37). Des précisions complémentaires touchant la faune aquatique ont également été présentées dans l'Addenda 2 en réponses aux questions 7 et 8. Plusieurs espèces de poisson ont également été présentées dans le lac Trois-Lacs (voir tableau 14 de l'étude d'impact) et toutes n'utilisent pas nécessairement la même niche. De plus, comme son nom l'indique, le lac Trois-Lacs est constitué de trois bassins « distincts » qui ne seront pas touchés au même niveau par le projet. Il est donc possible que les poissons se déplacent vers le 2<sup>e</sup> ou le 1<sup>er</sup> lac lorsque le niveau du 3<sup>e</sup> lac sera abaissé en hiver.

Le rapport d'étude d'impact énonce également des propositions de mesures d'atténuation pour réduire les impacts sur les populations de poisson (section 9.2.2) ainsi que programme de suivi des habitats et des populations de poisson suite à la construction et l'opération de la structure.

Pour répondre adéquatement à vos attentes, ce serait plus facile si tu pouvais le préciser :

1. Quelle(s) espèce(s) sont considérés prioritaires par le MPO ou devons-nous évaluer les impacts sur chacune d'entre elles ?
2. Comment doit-on évaluer les gains et pertes dans le cas où on abaisse le lac pendant quelques années mais que le niveau d'eau normal d'opération est le même qu'aujourd'hui ?
3. Est-ce que vous considérez que le « rajeunissement » du lac (le projet vise à augmenter légèrement la profondeur moyenne et à améliorer la qualité de l'eau) est un gain ou une perte d'habitat du poisson ? Si on ne fait rien, est-ce que l'eutrophisation accélérée du plan d'eau observée actuellement est un gain ou une perte d'habitat du poisson ?
4. Au niveau des mesures de compensation et du programme de suivi, que devrions-nous ajouter ?

En ce qui concerne le dépôt des plans et devis, tu comprendras que cette étape sera réalisée seulement si le gouvernement du Québec autorise le projet suite à l'analyse du rapport d'étude d'impact et, s'il y a lieu, aux audiences publiques sur le projet. Il m'est donc impossible de vous fournir ces documents tant que la décision d'aller de l'avant ne sera pas prise et que la conception détaillée des structures et interventions ne sera pas complétée.

N'hésites pas à me contacter pour en discuter. Je m'attends toutefois à recevoir les précisions demandées par écrit.

Merci à l'avance.

Bonne fin de semaine.



**Fabien Bolduc**, biologiste M.Sc.

Pro Faune, coop. de travailleurs

2095 rue Frank-Carrel, bureau 217

Québec (Québec) G1N 4L8

Tél. : (418) 688-3898

Télec. : (418) 681-6914

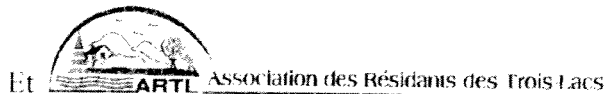
Courriel : [fabien.bolduc@profaune.com](mailto:fabien.bolduc@profaune.com)

2007-12-18



Visitez notre site au : [www.profaune.com](http://www.profaune.com)

# ***Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs***



## **Projet de restauration du lac Richmond (Trois-Lacs)**

Étant donné que le projet de construction d'un barrage à 1 400 m en aval du seuil en empierrement présent à l'exutoire du lac et que l'abaissement périodique du niveau d'eau du lac de 1,7 m présentent des contraintes techniques et environnementales importantes, les promoteurs ont convenu de réorienter les interventions de retrait des sédiments vers des opérations de dragage hydraulique dans la zone littorale au niveau des secteurs habités du plan d'eau. Le but du projet, soit la restauration des usages récréatifs du lac, demeure toutefois inchangé.

### **1. Justification du projet**

Depuis plus de 40 ans, la qualité de l'eau du lac des Trois-lacs se détériore à cause des activités de villégiature, résidentielles et agricoles faites sur ses berges et en amont du plan d'eau. Des apports importants et réguliers de nutriments en provenance du bassin versant et des berges ont entraîné, au fil des ans, une accélération de l'eutrophisation du plan d'eau entraînant des nuisances pour l'écosystème aquatique et les riverains. La présence envahissante d'herbiers aquatiques nuit entre autres aux écosystèmes aquatiques et aux activités récréatives en plus de causer des désagréments en termes de paysage et de qualité du milieu.

#### **Objectifs généraux des promoteurs :**

- Sauvegarder la santé du lac et la qualité de l'environnement du secteur;
- Améliorer la qualité de l'eau et le potentiel d'utilisation du lac pour les activités récréatives (baignade, pêche sportive, activités nautiques);
- Favoriser la sécurité des résidents et des infrastructures lors de la crue des eaux.

#### **Objectifs du projet de restauration du lac :**

- Diminuer les entrées de phosphore et de sédiments déversé par le bassin versant, et par les résidents demeurant en périphérie du lac;
- Extraire les sédiments organiques et réduire la densité des herbiers aquatiques de la zone littorale (0 à 2,0 m de profondeur) au niveau de tous les secteurs habités sur les bassins 2 et 3 du plan d'eau;
- Retirer les sédiments grossiers accumulés (delta) à l'embouchure de la rivière Nicolet Sud-Ouest sur le bassin 2 du lac afin de faciliter la circulation en embarcation vers l'amont;

- Retirer les sédiments grossiers accumulés (0 - 2 mètres) à l'embouchure du ruisseau Richmond (ou ruisseau à la Truite);
- Retirer les sédiments grossiers accumulés (0 - 2 mètres) à l'embouchure de la Petite rivière à Monfette;
- Retirer les sédiments grossiers accumulés (0 - 2 mètres) à l'embouchure du ruisseau Boutin (ou Deuxième ruisseau);

## 2. Description du projet

Depuis 1998, plusieurs actions ont été menées pour réduire les apports de sédiments vers le lac et plusieurs autres seront réalisées dans les années qui viennent. Le contrôle des diverses sources d'érosion dans un bassin de plus de 500 km<sup>2</sup> demande une concertation de tous les intervenants et des efforts sur plusieurs années, voire décennies. En ce sens, le bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest a été identifiée comme une « zone d'intervention prioritaire phosphore » par le MAPAQ au cours des derniers mois, dans le cadre du Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole (2008-2018), qui s'inscrit également dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert du gouvernement du Québec. C'est pourquoi, dans un premier temps, un **plan directeur du bassin versant** sera élaboré, menant sur le développement d'un plan d'action concret de réduction des apports de sédiments et nutriments à la source.

Par contre, pour éviter que le lac continue de se dégrader et n'atteigne un stade menaçant encore plus son intégrité biophysique, des actions curatives sont également directement dans le plan d'eau sont nécessaires. Le **retrait d'une partie des sédiments accumulés sur les berges** - générant ainsi une augmentation de son volume, une réduction des températures et une réduction probable des concentrations de nutriments - est une intervention audacieuse mais requise dans ce cas. Comme mentionné plus haut, la méthode initiale de retrait des sédiments de la zone littorale a été modifiée pour s'orienter vers des techniques de dragage hydraulique.

Pour atteindre les objectifs de restauration des usages récréatifs du lac Richmond (connu sous le nom des Trois-Lacs), les activités suivantes sont proposées, par ordre chronologique :

1. En collaboration avec les municipalités, le MAPAQ, l'UPA, le RAPPEL et les propriétaires du bassin versant, la *Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs* s'engage à réaliser un plan directeur du bassin versant du lac. Ce plan visera à :
  - évaluer les apports de nutriments et de sédiments des différents sous-bassins sur le territoire;
  - établir la problématique et localiser les sources de contaminants;
  - élaborer un plan d'action visant à corriger les zones d'érosion sur les tributaires du lac;
  - sensibiliser les résidents du bassin versant.

2. Restaurer et améliorer le seuil d'enrochement en aval du lac, situé sur la rivière Nicolet, pour respecter les exigences de la *Loi sur la sécurité des barrages* et permettre un meilleur laminage des crues.
3. Retirer les sédiments fins et les plantes aquatiques en berge (0 à 0,75 m de profondeur) par des moyens manuels et avec de la petite machinerie, en maintenant le niveau du lac à son niveau naturel.
4. Retirer les sédiments grossiers accumulés dans l'embouchure de la rivière Nicolet Sud-Ouest et des différents tributaires du lac à l'aide d'une excavatrice ou d'une drague hydraulique.
5. Extraire les sédiments fins accumulés dans la zone littorale (0,75 m à 2 m de profondeur) à l'aide d'une drague hydraulique de petite dimension (type « mudcat » par exemple). Ces travaux seront répartis sur plusieurs saisons afin de réduire les impacts sur la faune aquatique et pour des contraintes de dimensionnement des bassins de décantation nécessaires. Les sédiments fins retirés du littoral seront ensuite valorisés dans la région.

### **3. Faisabilité du projet**

Les technologies utilisées pour le dragage de sédiments sont bien connues et employées depuis des décennies pour entretenir les voies de navigation. Par contre, leur utilisation sur de grandes superficies non linéaires peut être considérée comme expérimentale, du moins au Québec. Dans le cas du lac Richmond (Trois-Lacs), la faible profondeur d'eau sur les berges (la zone 0-1 m représente une superficie de 39 ha dans le 3<sup>e</sup> bassin et de 86 ha pour l'ensemble du lac) et la nécessité de faire décanter les sédiments avant de rejeter l'eau dans le milieu sont les principales contraintes techniques.

Du point de vue des écosystèmes aquatiques, les herbiers aquatiques recouvrent actuellement 93% de la zone 0-2 m dans le 3<sup>e</sup> bassin. Un recouvrement semblable est observé pour l'ensemble du lac (voir tableau). La réduction des herbiers aquatiques par les travaux de retrait des sédiments de la zone littorale (0-2m) affectera donc 41,8% de la superficie couverte. Comme les travaux seront répartis sur plusieurs saisons, l'impact sera également « dilué » dans le temps. Après quelques mois, la végétation aquatique va se rétablir progressivement mais, le substrat étant moins propice, en moins grande densité.

Les herbiers aquatiques sont utilisés par plusieurs espèces de poissons pour s'abriter ou se reproduire. Comme les poissons peuvent circuler librement entre les trois bassins formant le lac Richmond, la réduction des herbiers aquatiques dans le 3<sup>e</sup> bassin occasionnera probablement un déplacement de certaines des espèces retrouvées dans le lac. Toutefois, comme 52% de la superficie des herbiers du lac ne sera pas touchée, les zones disponibles permettront le maintien des communautés piscicoles. Par contre, pour les espèces recherchant un matériel granulaire assez grossier pour frayer (perchaude, achigan, crapet de roche), le retrait des sédiments fins permettra d'augmenter la superficie disponible. Ces espèces étant plus prisées par les pêcheurs sportifs, les travaux pourraient donc augmenter la capacité du lac pour les pêcheries.

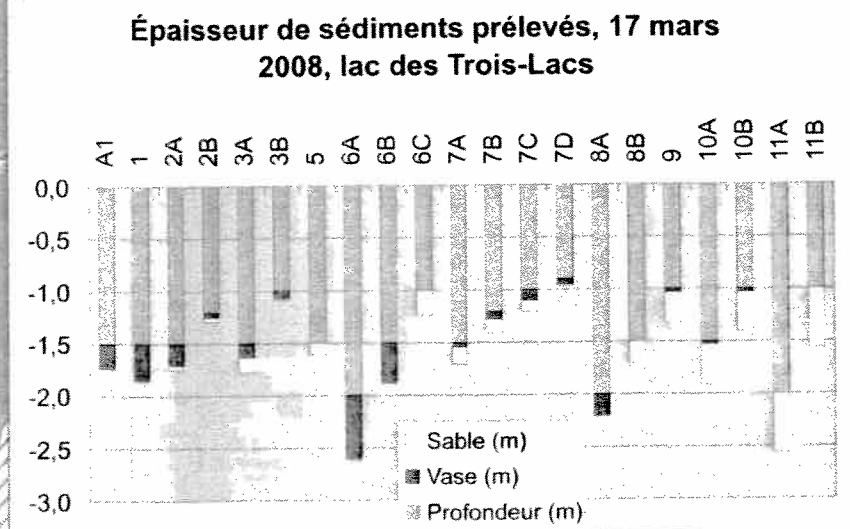
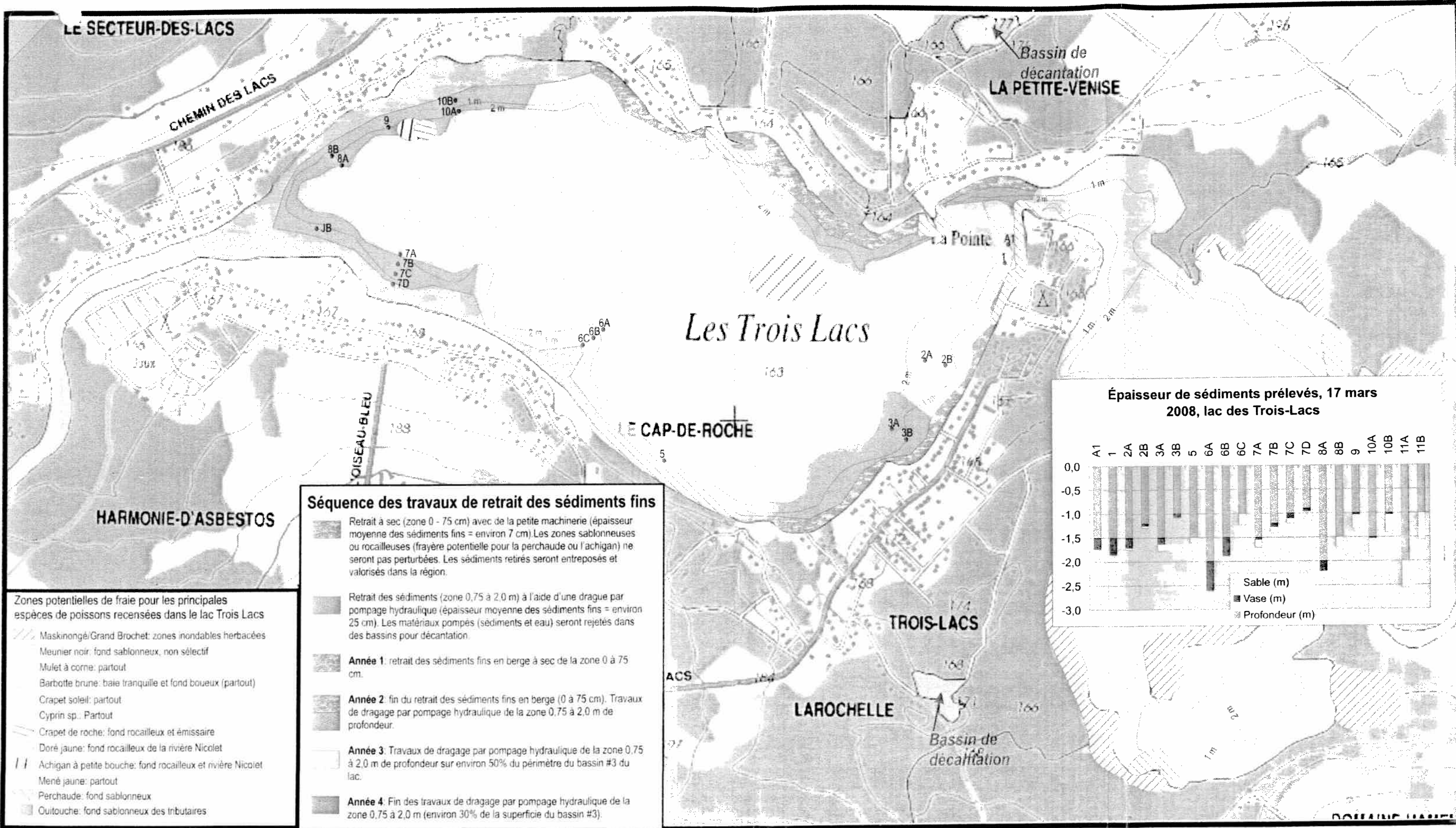
**Évaluation des superficies touchées par les travaux de dragage  
de la zone littorale (0-2 m) dans le 3e bassin du lac Richmond  
(Trois-Lacs)**

HERBIERS AQUATIQUES Dominance végétale	Superficie (m2)		Ensemble du lac Richmond (Trois-Lacs)	
	Bassin #3	%		
GRAND NENUPHAR JAUNE	351	0,7%	49560	3,9%
JONC SP.	216	5,7%	3828	0,3%
MYRIOPHYLLE SP.	0	0,0%	6578	0,5%
NYMPHEA TUBÉREUX	2770	19,7%	14090	1,1%
PONDERIE CORDE	7526	8,3%	90378	7,1%
POTAMOT A LONG PEDONCULES	169553	53,0%	319934	25,0%
POTAMOT DE RICHARDSON	336617	43,5%	774380	60,5%
QUÉNOUILLE SP.	16428	82,2%	19994	1,6%
RUBANIER SP.	1813	93,5%	1939	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>535273</b>	<b>41,8%</b>	<b>1280682</b>	<b>100,0%</b>

<b>Superficie totale 0-2 m</b>	<b>569 872</b>	<b>1 191 153</b>
--------------------------------	----------------	------------------

ZONES POTENTIELLES DE FRAIE Espèce de poisson	Superficie (m2)		Ensemble du lac Richmond (Trois-Lacs)
	Bassin #3	%	
MASKINONGÉ, GRAND BROCHET	536,59	0,2%	262158,59
PERCHAUDE*	44860,16	49,5%	90631,87
CRAPET DE ROCHE*	1698,74	64,9%	2616,92
ACHIGAN À PETITE BOUCHE*	2490,66	70,3%	3541,45
Cyprinidés opportunistes (zone 0-2m)	564720,06	47,9%	1177828,38
<b>TOTAL</b>	<b>614306,20</b>	<b>40,0%</b>	<b>1536777,21</b>

\* Le retrait des sédiments fins jusqu'au substrat grossier sous-jacent favorisera la reproduction de ces espèces.



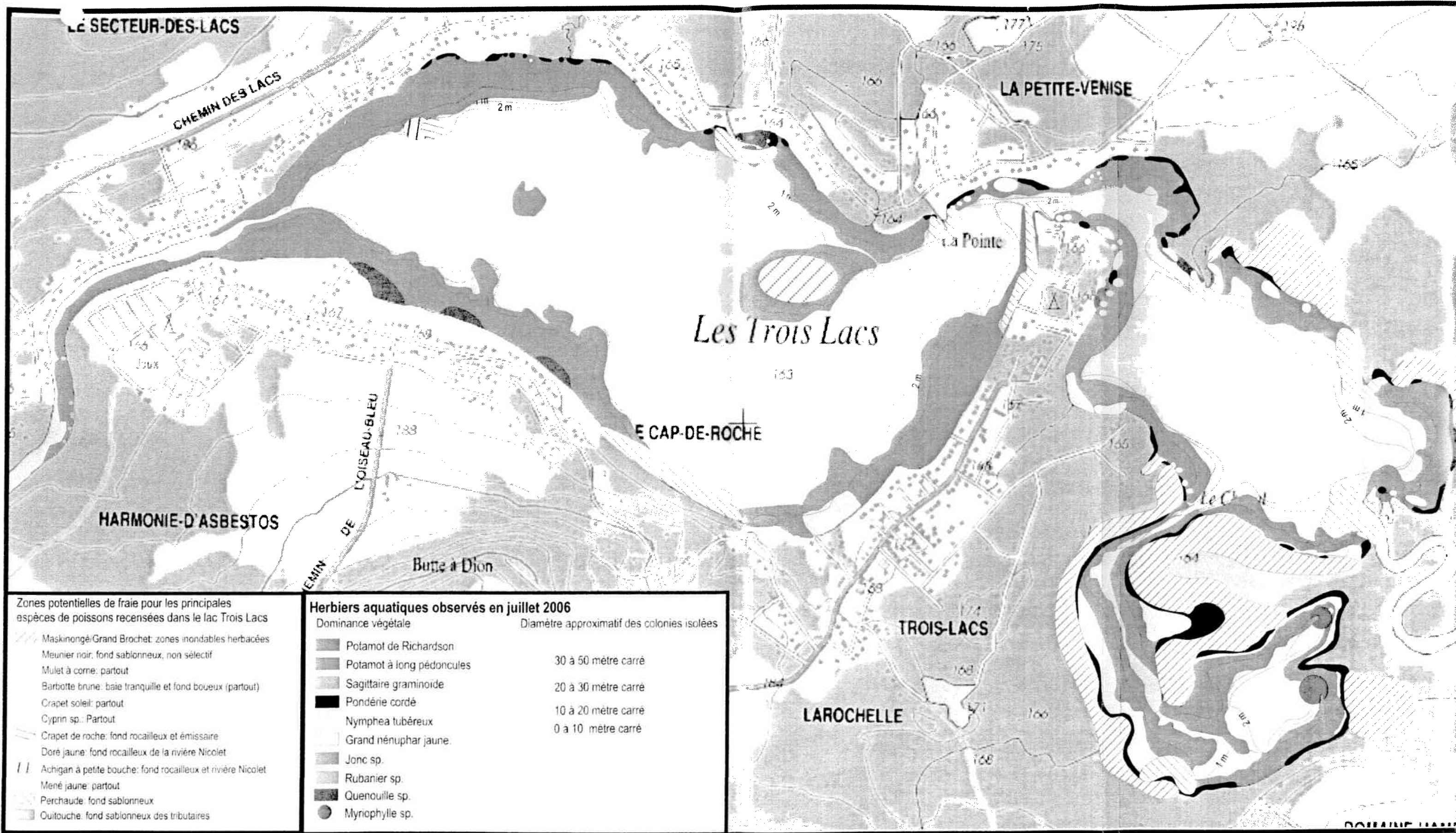
**Séquence des travaux de retrait des sédiments fins**

- Retrait à sec (zone 0 - 75 cm) avec de la petite machinerie (épaisseur moyenne des sédiments fins = environ 7 cm). Les zones sablonneuses ou rocailleuses (frayère potentielle pour la perchaude ou l'achigan) ne seront pas perturbées. Les sédiments retirés seront entreposés et valorisés dans la région.
- Retrait des sédiments (zone 0,75 à 2,0 m) à l'aide d'une drague par pompage hydraulique (épaisseur moyenne des sédiments fins = environ 25 cm). Les matériaux pompés (sédiments et eau) seront rejetés dans des bassins pour décantation.
- Année 1:** retrait des sédiments fins en berge à sec de la zone 0 à 75 cm.
- Année 2:** fin du retrait des sédiments fins en berge (0 à 75 cm). Travaux de dragage par pompage hydraulique de la zone 0,75 à 2,0 m de profondeur.
- Année 3:** Travaux de dragage par pompage hydraulique de la zone 0,75 à 2,0 m de profondeur sur environ 50% du périmètre du bassin #3 du lac.
- Année 4:** Fin des travaux de dragage par pompage hydraulique de la zone 0,75 à 2,0 m (environ 30% de la superficie du bassin #3).

**Zones potentielles de fraie pour les principales espèces de poissons recensées dans le lac Trois Lacs**

- Maskinongé/Grand Brochet: zones inondables herbacées
- Meunier noir: fond sablonneux, non sélectif
- Mulet à corne: partout
- Barbotte brune: baie tranquille et fond boueux (partout)
- Crapet soleil: partout
- Cyprin sp.: Partout
- Crapet de roche: fond rocailleux et émissaire
- Doré jaune: fond rocailleux de la rivière Nicolet
- Achigan à petite bouche: fond rocailleux et rivière Nicolet
- Mené jaune: partout
- Perchaude: fond sablonneux
- Ouitouche: fond sablonneux des tributaires





**Zones potentielles de fraie pour les principales espèces de poissons recensées dans le lac Trois Lacs**

- Maskinongé/Grand Brochet: zones inondables herbacées
- Meunier noir: fond sablonneux, non sélectif
- Mulet à corne: partout
- Barbotte brune: baie tranquille et fond boueux (partout)
- Crapet soleil: partout
- Cyprip sp.: Partout
- Crapet de roche: fond rocaillieux et émissaire
- Doré jaune: fond rocaillieux de la rivière Nicolet
- Achigan à petite bouche: fond rocaillieux et rivière Nicolet
- Mené jaune: partout
- Perchaude: fond sablonneux
- Ouitouche: fond sablonneux des tributaires

**Herbiers aquatiques observés en juillet 2006**

Dominance végétale	Diamètre approximatif des colonies isolées
Potamot de Richardson	
Potamot à long pédoncules	30 à 50 mètre carré
Sagittaire graminoidé	20 à 30 mètre carré
Pondérie cordé	10 à 20 mètre carré
Nymphaea tubéreux	0 à 10 mètre carré
Grand nénuphar jaune.	
Junc sp.	
Rubanier sp.	
Quenouille sp.	
Myriophylle sp.	



Le 11 juillet 2008

Votre réf. Your ref.

Monsieur Martin Lessard  
Régie intermunicipale de restauration et de  
préservation des Trois-Lacs  
40, route de la Grande-Ligne  
Victoriaville (Québec) G6T 0E6

Notre réf. Our ref.  
9545-35-038

**Objet : Travaux de dragage ciblé, récupération des usages du plan d'eau.  
Lac Trois-Lacs, Asbestos.**

---

Monsieur,

La présente fait suite à notre rencontre du 25 juin dernier et à pour objectif de vous orienter dans la présentation de la proposition de travaux de dragage ciblé. En effet, lors de cette rencontre où étaient réunis les représentants de l'Association des riverains des Trois-Lacs, du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi que du ministère des Pêches et Océans (MPO), vous nous avez présenté l'ébauche d'une proposition de travaux de moindre impact visant à récupérer certains usages du lac Trois-Lacs.

Vous nous avez également informés que la proposition initiale, qui comprenait l'aménagement d'un seuil de contrôle et un dragage à sec des sédiments du lac a été abandonnée par le promoteur pour des raisons techniques et environnementales. Nous vous demandons de nous confirmer le tout par écrit afin d'intégrer cette information dans nos dossiers.

La nouvelle proposition de dragage ciblé, devra être bien documentée au regard de la justification du choix des sites et de l'intensité des interventions à réaliser pour chacun des sites à draguer. Pour ce faire, vous trouverez en annexe les étapes à considérer dans la préparation de votre avis de projet. Nous joignons également à la présente le Guide de présentation des avis de projet soumis au MPO.

De plus, tel que mentionné lors de cette rencontre, une caractérisation plus ciblée de la faune ichthyenne et de ses habitats est également requise. Les informations additionnelles

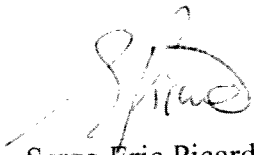


devront permettre de documenter l'utilisation qui est faite par les poissons des habitats éventuellement touchés par les travaux.

Finalement, le promoteur devra fournir un bilan des pertes de l'habitat du poisson et présenter un programme de compensation, assorti d'un programme de suivi, afin de pallier les pertes d'habitat du poisson occasionnées par les travaux. Toutes ces exigences constitueront les conditions d'une éventuelle autorisation émise en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec moi au (418) 775-0629 ou par courriel au [picards@dfo-mpo.gc.ca](mailto:picards@dfo-mpo.gc.ca)

Veuillez agréer, Monsieur Lessard, l'expression de mes sentiments distingués.



Serge-Éric Picard

Analyste, Gestion de l'habitat du poisson

p.j. Précisions concernant le dépôt de l'avis de projet au MPO  
Guide de présentation des avis de projet soumis au MPO

c. c. Monsieur Jean-Claude Fréchette, Association des résidents des Trois-Lacs  
Monsieur Alain Bourgeois, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Monsieur Yves Rochon, Ministère du Développement Durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
Monsieur Yves Simpsons, Ministère des Pêches et des Océans

## **Travaux de dragage ciblé, récupération des usages du plan d'eau.**

### **Lac Trois-Lacs, Asbestos.**

#### **Précisions concernant le dépôt de l'avis de projet au ministère des Pêches et Océans.**

##### **Première étape.**

La justification des travaux devra s'appuyer sur la nécessité d'intervenir en fonction des usages recherchés. Un dragage systématique de l'ensemble du troisième lac, même réparti sur quatre années causerait vraisemblablement des impacts importants aux habitats du poisson. Nous vous recommandons de limiter les interventions en ciblant et en priorisant les sites à l'aide d'une matrice de décisions qui intégrerait les différents paramètres (ex : nature des sédiments, densité de la végétation aquatique, odeurs, etc.) qui vous apparaissent problématiques en fonction des usages recherchés (baignade, navigation, esthétisme, etc.). Les interventions devront également être réparties sur plusieurs années.

##### **Deuxième étape**

Le promoteur devra fournir une description des habitats du poisson touchés par les travaux de dragage. Actuellement, bien que certaines informations touchant l'habitat du poisson soient présentées dans l'étude d'impact et les documents qui y sont associés, aucune description précise des habitats et de leurs utilisations par le poisson n'y est présentée. Cette description devra synthétiser l'information relative à l'utilisation des habitats en fonction du cycle vital des différentes espèces de poisson présentes dans le lac. Pour ce faire, nous croyons que des inventaires spécifiques devront être tenus au printemps, en été ainsi qu'à l'automne. Les résultats de ces inventaires devront être ventilés de façon à préciser les fonctions d'habitat du poisson associé à ces habitats (fraie, alevinage, alimentation, abris, migration). Un protocole détaillé décrivant les techniques d'inventaires retenues devra être présenté au MPO pour approbation avant les travaux.

##### **Troisième étape**

Le promoteur devra préciser les impacts des travaux sur les habitats du poisson touchés et établir le bilan des pertes et des gains d'habitat du poisson. Pour ce faire, le promoteur pourra se référer au point 3.3 du Guide de présentation des avis de projet du MPO ci-joint.

De plus, le promoteur devra préciser quelles mesures d'atténuation il compte mettre en place afin de minimiser les impacts négatifs du projet sur l'habitat du poisson. Il devra aussi fournir des précisions sur les différentes interventions proposées (méthodes de travail, machinerie et matériaux utilisés, chronologie des travaux, etc.) ainsi que les plans et devis.

Si le projet occasionne des pertes d'habitat du poisson, le promoteur devra fournir, un programme de compensation, assorti d'un programme de suivi. Toutes ces exigences constitueront les conditions d'une éventuelle autorisation émise en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

##### **Quatrième étape**

Le promoteur devra préparer un programme suivi des impacts des travaux de dragage sur l'habitat du poisson. Ce suivi devra permettre d'évaluer l'évolution des sites dragués dans le temps. Les paramètres à considérer sont sans s'y limiter : la sédimentation, la recolonisation par les plantes aquatiques, l'érosion et l'affouillement des rives.

---

Québec, le 18 juillet 2008

**Monsieur Serge-Éric Picard**  
Pêches et Océans Canada  
Division de la gestion de l'habitat du poisson  
Institut Maurice-Lamontagne  
850, route de la Mer  
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

**Objet: Dragage des sédiments accumulés dans le 3<sup>e</sup> bassin du lac Trois-Lacs : Caractérisation des habitats du poisson de la zone ciblée pour la phase 1 (V/Réf : 9545-35-038)**  
*Protocole d'inventaire*

---

Monsieur,

Comme convenu avec messieurs Jean-Claude Fréchette, président de l'Association des résidents des Trois-Lacs, et Martin Lessard, directeur général de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, nous vous soumettons par la présente le protocole d'inventaire envisagé afin de répondre aux demandes de précisions énoncées dans votre lettre du 11 juillet 2008.

Les travaux proposés comprennent les activités suivantes :

1. Caractérisation des habitats du poisson (type de substrat et épaisseur, type d'écoulement, localisation et caractérisation (espèces végétales principales et pourcentage de recouvrement) des herbiers, profondeur moyenne, etc.) pour chacune des zones ciblées pour la phase 1 des travaux de dragage, soit :
  - Plage publique de la rue Larochelle (baignade);
  - Secteur du Club chasse et pêche Larochelle (rampe de mise à l'eau, location d'embarcations, navigation récréative);
  - Embouchure du ruisseau à la Truite (favoriser la circulation du poisson vers les frayères en amont);
  - Secteur de la rue Larochelle (secteur achalandé pour la navigation récréative).
2. Inventaire de l'utilisation du milieu par les poissons (frayère, alevinage, alimentation) à partir de pêches expérimentales à la seine de rivage pour chacune des zones ciblées pour la phase 1.


Le dénombrement et l'identification à l'espèce des poissons capturés seront réalisés sur le terrain, dans la mesure du possible.

Selon les caractéristiques du site décrites dans le rapport d'étude d'impact et ses addenda, le milieu est propice pour l'alevinage et l'alimentation de plusieurs espèces de cyprinidés et de centrarchidés. C'est pourquoi deux inventaires sont proposés au cours de la saison 2008, un en période estivale (début août) et l'autre à l'automne (fin septembre) pour évaluer l'utilisation du site par les poissons:

3. Identification en laboratoire des végétaux et des poissons capturés (pour les juvéniles);
4. Évaluation des fonctions d'habitat du poisson des zones ciblées, selon les espèces recensées;
5. Évaluation des gains et perturbations d'habitats occasionnées par les travaux de dragage de la phase 1;
6. Production d'une carte synthèse indiquant les informations recueillies et le bilan des gains et pertes d'habitats du poisson.

Nous apprécierions recevoir vos commentaires et suggestions sur ce protocole dès que possible. Si la procédure vous convient, SVP, indiquez-nous votre acceptation afin que nous puissions amorcer les travaux dans les délais prévus.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, monsieur Picard, l'expression de nos sentiments dévoués.

  
Fabien Bolduc, biologiste M.Sc.  
Chargé de projet

C:\Pro\Environ\Projets\2005\433 Etude d'impact Trois-Lacs\Commentaires MDDEP\453 Protocole inventaires 2008.doc

c.c. Martin Lessard, d.g. Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs  
Jean-Claude Fréchette, président, Association des résidents des Trois-Lacs  
Yves Rochon, analyste, MDDEP

## Picard, Serge Eric

**De:** Picard, Serge Eric  
**Envoyé:** 18 juillet 2008 14:57  
**À:** 'Fabien Bolduc'  
**Cc:** yves.rochon@mddep.gouv.qc.ca; 'Martin Lessard'; 'Jean-Claude Fréchette'; 'Jean-Guy.Jacques@dfo-mpo.gc.ca'  
**Objet:** RE: Trois-Lacs - protocole d'inventaire - caractérisation des habitats du poisson

Bonjour,

Voici mes commentaires concernant le protocole de terrain proposé pour caractériser l'habitat du poisson aux sites visés des travaux de dragage pour l'an 1.

- Point 1 : En ce qui concerne la caractérisation des habitats du poisson, la prise de données supplémentaires m'apparaît justifiée seulement si les caractéristiques du site diffèrent significativement de ce qui a été documenté dans l'étude d'impact et des documents connexes.
- Point 2 : Pour la caractérisation de l'utilisation des habitats par le poisson j'aimerais que vous précisiez l'effort de pêche pour chaque site. L'effort de pêche et les sites de pêche devront être représentatifs de la surface et de la variabilité des secteurs à échantillonner. Prévoir également de localiser précisément les sites de pêche sur une carte. Il faudrait également prévoir des engins de pêche alternatifs dans le cas où les seines de rivage ne serait pas efficace (ex : profondeur supérieure à 2 mètres).
- Vous pouvez regrouper les poissons de type proies (principalement les cyprins) ensemble afin de faciliter le travail d'identification et de traitement de l'information.
- Je ne crois pas qu'une identification très poussée des végétaux est requise (de type laboratoire).
- Des photos des sites échantillonnés seraient appréciées.
- Il faudrait également s'assurer de vérifier si les sites visés par les travaux de dragage présentent les caractéristiques pour la fraie des espèces de poisson présentes dans le lac. Ceci dans le but d'aller chercher le maximum d'informations considérant qu'il n'y aura pas de campagne printanière pour la phase 1.
- Pour ce qui est des point 4, 5 et 6, le traitement de l'information devra se faire de façon à synthétiser et à intégrer toutes les informations contenues dans l'étude d'impact et les documents qui y sont associés.

Pour de plus détails vous pourrez contacter Jean-Guy Jacques au 418 775-0698.

SVP, me confirmer la réception de la présente.

Merci

SVP, veuillez prendre note de ma nouvelle adresse courriel

### Serge-Eric Picard, M.Sc

Analyste, Analyst

Direction de la gestion de l'habitat du poisson / Fish Habitat Management Branch

Direction régionale des océans et de l'habitat / Regional Oceans and Habitat Branch

(418) 775-0629 | télécopieur / facsimile (418) 775-0658

Serge-Eric.Picard@dfo-mpo.gc.ca

<http://www.dfo-mpo.gc.ca>

Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, 850, route de la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

2008-07-18

Fisheries and Oceans Canada, Maurice Lamontagne Institute, 850, route de la Mer, P.O. Box 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Gouvernement du Canada | Government of Canada

---

**De :** Fabien Bolduc [mailto:fabien.bolduc@profaune.com]  
**Envoyé :** 18 juillet 2008 14:01  
**À :** Picard, Serge Eric  
**Cc :** yves.rochon@mddep.gouv.qc.ca; 'Martin Lessard'; 'Jean-Claude Fréchette'  
**Objet :** Trois-Lacs - protocole d'inventaire - caractérisation des habitats du poisson  
**Importance :** Haute

Bonjour Serge-Éric,

Comme discuté lors de la rencontre du 25 juin dernier, et conformément aux précisions énoncées dans la lettre du 11 juillet, nous vous soumettons un protocole d'inventaire visant à améliorer les connaissances sur les habitats du poisson et les espèces qui les utilisent pour les zones ciblées par l'Association pour réaliser des travaux de dragage pour la première phase (année 1).

SVP, fais-moi part de tes commentaires et suggestions dès que possible (la première campagne est prévu pour la mi-août).

Merci à l'avance.



**Fabien Bolduc**, biologiste M.Sc.

Pro Faune, coop. de travailleurs  
2095 rue Frank-Carrel, bureau 217  
Québec (Québec) G1N 4L8  
Tél. : (418) 688-3898  
Télé. : (418) 681-6914

Courriel : [fabien.bolduc@profaune.com](mailto:fabien.bolduc@profaune.com)

Visitez notre site au : [www.profaune.com](http://www.profaune.com)



*Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!*

**Picard, Serge Eric**

**De:** Lucie Mainville [lucie.mainville@mrc-arthabaska.qc.ca]  
**Envoyé:** 30 octobre 2008 14:17  
**À:** gilles.brunet@mddep.gouv.qc.ca; yves.rochon@mddep.gouv.qc.ca; Picard, Serge Eric  
**Cc:** jcfrech@sympatico.ca; cmesservier@assnat.qc.ca  
**Objet:** Addenda - Trois-Lacs - Modifié  
**Pièces jointes:** 05619 Trois-Lacs - Addenda3 - oct 2008-20081030.pdf

Bonjour,

Voici tel que convenu la version préliminaire du projet modifié, dans le dossier des Trois-Lacs, que nous vous soumettons pour avis et commentaires.

Ceci, en prévision d'une prochaine rencontre s'il y a lieu ou du dépôt officiel de la demande, le cas échéant.

Bonne fin de journée.

**Lucie Mainville, secrétaire**

Pour Martin Lessard, directeur général

MRC d'Arthabaska

Tél.: 819-752-2444, poste 223

Fax: 819-752-3623

lucie.mainville@mrc-arthabaska.qc.ca

*"Une MRC à caractère entrepreneurial avec une vision proactive de son développement, où cohabitent villes et campagnes, créatrices de richesses et de vitalité... pour un avenir durable."*

## **Picard Serge Eric**

---

**De:** Picard, Serge Eric  
**Envoyé:** 5 décembre 2008 10:42  
**À:** 'martin.lessard@mrc-arthabaska.qc.ca'; 'Martin Lessard'  
**Cc:** 'yves.rochon@mddep.gouv.qc.ca'; 'alain.bourgeois@ceaa-acee.gc.ca'; Simpson, Yves  
**Objet:** Commentaires du MPO sur l'addenda 3, Projet de restauration des Trois-Lacs

Bonjour Martin,

Tel que discuté la semaine dernière, voici les principaux commentaires du MPO en regard du document préliminaire déposé dans le cadre du projet de restauration des Trois-Lacs.

Je tiens d'abords à souligner l'excellent travail accompli par le promoteur et ses proches collaborateurs dans l'élaboration des alternatives de moindre impact. Les modifications apportées au projet sont remarquables. Le projet cadre maintenant dans les objectifs fixés par le MPO.

Après consultation de l'addenda 3, le MPO est désormais disposé à analyser la variante proposée (contrairement la variante initiale). Comme cette proposition est très différente de la première (disparition du seuil de contrôle, choix des sites en fonction des usages ciblées, méthodes de dragage), le dossier initial sera fermé. Il sera remplacé par un nouveau dossier plus représentatif des travaux proposés. Je tiens à préciser que toute l'information versée dans le cadre du dossier initial sera automatiquement transférée vers le nouveau.

De plus, comme le MPO est disposé à analyser cette proposition, je tiens à préciser que les ministères fédéraux seront consultés quand à leur possible participation à l'évaluation environnementale (dans le cadre de la Loi canadienne d'évaluation environnementale (LCÉE)). Vous recevrez sous peu une lettre traitant de cet aspect.

Voici donc mes commentaires sur l'addenda 3.

### **Commentaires généraux :**

- Il est mentionné dans le document que le projet pilote se veut être la première phase d'une série d'intervention visant à concilier les intérêts des utilisateurs des Trois-Lacs et les impératifs liés à la protection de la faune aquatique. Le MPO tient à vous informer que toute autre phase subséquente devra faire l'objet d'une analyse distincte de conformité en vertu de la Loi sur les pêches.
- Préciser le niveau de référence pour la détermination des cotes de profondeur (0-2 mètres).
- Préciser la ligne de référence pour la détermination de la distance de protection de 10 mètres de la rive (étiage ou autre).
- Les méthodes de travail devront être précisées (les deux options le cas échéant).
- Lors des travaux de dragage des chenaux de navigation (1, 5 mètres de profondeur), vous devrez prévoir de profiler les abords des zones à draguer de manière à assurer une pente douce (ceci afin d'éviter l'affouillement des zones connexes).

### **Mesures d'atténuations :**

Comme convenu, je vous soumetts une liste de mesures d'atténuation visant à réduire les impacts du projet sur l'habitat du poisson. Ces mesures sont applicables pour le type de projet que vous proposez et touchent principalement les aspects reliés à la machinerie. Je tiens à préciser que cette liste est appelée à être bonifiée tout au long de l'analyse de votre dossier, principalement en fonction des méthodes de travail retenues.

Effectuer l'entretien général et l'alimentation en carburant des engins et des véhicules, de même que la manutention et l'entreposage des hydrocarbures à une distance de plus de 30 m de la ligne naturelle des hautes eaux, et s'assurer que les risques de contamination de la faune aquatique sont négligeables.

À l'extérieur de l'emprise de la route, éviter la circulation de la machinerie à moins de 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux.

Interdire le passage de la machinerie dans les cours d'eau.



Éloigner la machinerie du cours d'eau dès qu'elle n'est plus utilisée.

Utiliser une machinerie propre et en bon état de fonctionnement afin d'éviter toute fuite de graisse ou de carburant.

Acheminer les huiles usées découlant de l'utilisation de la machinerie et les déchets dans un site prévu à cette fin.

Posséder sur place et savoir utiliser des équipements d'urgence en cas de déversement accidentel. Advenant un déversement d'hydrocarbures ou de toute substance nocive, le réseau d'alerte d'Environnement Canada (1-866-283-2333) ou du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (1-866-694-5454) devrait être avisé sans délai.

### **Aspect compensation :**

La Politique de gestion de l'habitat du poisson (1986) du MPO encourage l'examen de solutions de rechange et de modifications au projet proposé (méthodes de travail, localisation des travaux, échéanciers, etc.) afin d'éviter les effets négatifs sur l'habitat du poisson. Cette démonstration a été faite dans l'addenda 3 et ce, à la satisfaction du MPO.

Il est mentionné à la page 42 du document que les travaux de dragage occasionneront une détérioration de l'habitat du poisson touchant principalement les fonctions d'abris, d'alimentation, de croissance de plusieurs espèces de poissons présentes dans le lac sur une superficie estimée à 165 000 m<sup>2</sup>. Ainsi, lorsqu'une détérioration, destruction ou perturbation (DDP) de l'habitat du poisson est anticipée pour la réalisation d'un projet, une autorisation de modifier l'habitat du poisson en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches peut être émise.

Cette autorisation permet la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson avec des moyens ou dans des circonstances autorisés par le MPO. Une des principales conditions d'autorisation est la mise en oeuvre, par le promoteur, d'un projet de compensation d'habitat permettant de respecter le principe d'aucune perte nette de la capacité de production de l'habitat du poisson.

Pour qu'un projet puisse être utilisé comme projet de compensation, il doit absolument être préalablement accepté par le MPO et viser le remplacement, l'amélioration ou le maintien de la productivité de l'habitat du poisson. Il doit donc s'agir de projets de création, d'aménagement ou de restauration de plan d'eau.

D'une manière générale, pour être en mesure d'évaluer l'amélioration de la capacité de production de l'habitat associé à un projet, nous avons besoin des informations suivantes :

- Description de l'aménagement visé.
- Description du site à aménager. Ceci comprend notamment une description des caractéristiques physique et biologique du milieu. La description devrait être accompagnée de photos du site indiquant la date où ces photos ont été prises. Le promoteur doit s'assurer que les données et les informations recueillies pour caractériser le milieu sont suffisantes, en quantité et en qualité, pour obtenir une représentation adéquate du milieu tel qu'il est actuellement.
- Présentation des objectifs visés par l'aménagement.
- Justification des bénéfices de l'aménagement pour le poisson par rapport à la situation actuelle.
- Description des interventions impliquées en rive et en milieu aquatique, des méthodes de travail prévues et du calendrier des travaux d'aménagement.
- Présentation d'un programme de suivi afin de vérifier l'atteinte des objectifs visés.

Le projet de compensation peut prendre la forme d'une série d'interventions visant à bonifier l'habitat du poisson dans les tributaires du lac Trois-Lacs (exemple pour favoriser la fraie du doré dans le ruisseau à la truite). Je crois qu'un concept d'aménagement faunique visant les espèces de poissons valorisées dans ce plan d'eau, le tout s'intégrant aux travaux de dragage serait porteur.

L'ampleur de ce projet de compensation sera proportionnel aux gains anticipés (c'est-à-dire que les superficies à atteindre ne seront pas obligatoirement égales aux superficies touchées par les travaux de dragage). Le projet peut se réaliser en une phase ou en fonction des trois phases du projet de dragage. Un programme de suivi des aménagements compensatoires devra également être intégré au projet. Finalement, je tiens à préciser que je demeure disponible pour vous aider dans l'élaboration de votre projet de compensation.

J'espère le tout à votre satisfaction. N'hésitez pas à me contacter pour plus de détails.

Salutations.

SVP, veuillez prendre note de ma nouvelle adresse courriel



secondaire. Le MPO ne compte pas demander l'atteinte d'une superficie d'aménagements compensatoires. Cependant, la démonstration que la proposition d'aménagement a été bonifiée au maximum devra être faite.

- MRNF – Il sera important d'initier le projet de compensation en même temps que les travaux de dragage de façon à s'assurer que les aménagements sont stables et fonctionnels et à apporter des modifications rapidement si ces objectifs ne devaient pas être rencontrés.
- MDDEP – La réalisation du projet de compensation en même temps que les travaux de dragage sera une exigence du MDDEP.

### 3. *Programme de suivi versus programme de surveillance*

- MDDEP – Distinction à faire entre le programme de suivi des travaux versus le programme de surveillance.

### 4. *Programme de surveillance des travaux*

- Aqua Berge – Ce qui est prévu lors des travaux : suivre la liste de méthodes d'atténuations incluses dans le document de description du projet modifié daté de décembre 2008.
- MDDEP – Certains aspects, tels que les critères décisionnels des paramètres à mesurer (8 utn turbidité, < 25 ml/L matières en suspension (MES), phosphore, etc.) devront être précisés. Autres aspects à porter attention dans la surveillance : niveaux de phosphore et de MES à la sortie des bassins de décantation, vérification de la présence d'espèces de plantes aquatiques vulnérables ou menacées dans les zones de travaux. Aussi, la cote d'étiage devra bien être définie.
- Association – Le niveau du lac minimal est déterminé par le seuil naturel situé à l'exutoire du lac. Pour le niveau du lac en étiage, il est facilement déterminé car il y a une roche ayant des marques qui permettent de déterminer le niveau du lac.

### 5. *Suivi environnemental*

- MDDEP – Compte inscrire le lac Trois Lacs au réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEP. Cette surveillance permet de suivre l'évolution du lac et c'est gratuit. Le MDDEP propose aussi de faire un suivi visuel de la présence des cyanobactéries à partir du protocole du MDDEP, de faire des tests d'O<sub>2</sub> dissout avec la sonde de l'association des résidents, d'élaborer un protocole pour suivre la reprise de la végétation aquatique (proposé les transect) et de suivre l'accumulation des sédiments suite aux interventions.
- MPO – Pour le suivi de l'accumulation des sédiments, va contacter sa personne ressource à Environnement Canada pour voir les méthodes à utiliser. Pour le suivi ichthyen, le MPO suggère de bien définir les objectifs qu'ils veulent atteindre et de choisir ensuite la méthode d'échantillonnage la plus appropriée à utiliser. Suggère aussi que la partie gouvernementale (MRNF, MDDEP et MPO) en rediscute et revienne avec une suggestion.

- MDDEP – Il devra y avoir un suivi des oiseaux aquatiques dans la portion de l'aire de conservation des oiseaux aquatiques (ACOA) touchée par les travaux (embouchure de la rivière Nicolet SO). En draguant dans cette section, il y a une possibilité de modifier l'hydrologie du lac.

#### 6. *Échéancier*

- MDDEP – Il y a eu des demandes d'audiences publiques par des groupes environnementalistes. Une décision sur la date des audiences (mai ou septembre) sera rendue la semaine prochaine. Le processus complet prend approximativement 6 mois avant d'être complété.
- MPO – De son côté, la lettre déclenchant la LCEE a été émise, ce qui signifie que le MPO considère que le projet est justifié et que les pertes d'habitat du poissons sont compensables. Normalement, l'autorisation pourrait être émise d'ici septembre ou octobre prochain.

#### 7. *Projet sur l'expérimentation des techniques de dragage*

- Association – Pense laisser tomber cette portion du projet et uniquement confirmer, via d'autres organisations qui ont fait le même genre de travaux, que le pompage est bel et bien la meilleure option.
- MDDEP – Ce serait un point de moins en défaveur du projet pendant l'audience publique.
- MPO – Bien que l'option de dragage à godet standard semble à priori moins coûteuse, on oublie souvent d'inclure les coûts indirects (transport des sédiments à l'extérieur du site, efficacité de la méthode, etc.) qui peuvent faire augmenter de façon significative les coûts finaux associés à la méthode.

Fin.

**É chènes, Guylaine**

**De:** Judith Delisle [info@mrc-arthabaska.qc.ca]  
**Envoyé:** 12 décembre 2008 13:57  
**À:** fmichaud@mrcdessources.com; yves.rochon@mddep.gouv.qc.ca; Picard, Serge Eric  
**Objet:** Dernière version - Addenda3  
**Pièces jointes:** 05619 Trois-Lacs - Addenda3 - Déc 2008.pdf

Bonjour messieurs,

À la demande de monsieur Martin Lessard, je vous fais parvenir la version de l'Addenda3, telle qu'adoptée lors de la dernière réunion de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le 11 décembre 2008.

Veillez agréer nos meilleurs vœux en ce temps de réjouissance et que l'année 2009, soit remplie de santé, bonheur et prospérité.

*Judith Delisle, secrétaire*

*Pour : Martin LESSARD, directeur général*

MRC d'Arthabaska

40, route de la Grande-Ligne

Victoriaville (Québec) G6T 0E6

Tél. : (819) 752-2444 poste 221

Fax: (819) 752-3623

info@mrc-arthabaska.qc.ca

***"Une MRC à caractère entrepreneurial avec une vision proactive de son développement, où cohabitent villes et campagnes, créatrices de richesses et de vitalité... pour un avenir durable."***